

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 7
	Date : jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025

OBJET : Rapport d'activité 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L 4132-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), chaque année la Présidente rend compte au Conseil régional, par un rapport spécial, de l'activité des services de la Région qu'elle préside.

Le rapport d'activité vise à donner une vision d'ensemble des actions de la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétence. Il est rédigé en six parties :

- Accompagner l'activité économique, l'emploi et la formation
- Répondre aux enjeux de l'éducation et des solidarités
- Intensifier l'engagement dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'État, les territoires et les citoyennes et citoyens
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise
- Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport.

Le rapport d'activité 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté est joint en annexe.

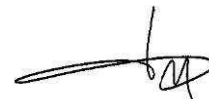
II- DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

N° de délibération 25AP.60
Communication non soumise au vote

Envoi Préfecture : jeudi 3 juillet 2025
Retour Préfecture : jeudi 3 juillet 2025
Accusé de réception n° 12233745

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Ma Région | avancer, partager

bourgognefranche-comte.fr



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Vous trouverez dans ce rapport les faits et projets marquants de l'activité des plus de 4 500 agentes et agents de la Région, en 2024, au service de la mise en œuvre des politiques publiques de la collectivité dans les domaines de développement économique et agricole, des mobilités, de la transition écologique et énergétique, de l'aménagement des territoires, de la culture et du sport, du fonctionnement des lycées, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'Europe et de l'international, etc.

La gestion du volet régional du FEADER a naturellement marqué l'activité régionale en 2024. Face à un transfert de responsabilité qui s'est déroulé dans des conditions délicates, l'administration régionale s'est donné les moyens d'accroître ses capacités de traitement. Un plan d'urgence a été adopté à l'unanimité par l'assemblée régionale, reposant à la fois sur des moyens exceptionnels mis en œuvre par la collectivité et un soutien des services de l'État pour répondre au mieux aux attentes de la profession.

L'année 2024 a également été marquée par le lancement d'une **grande campagne d'attractivité résidentielle** pour notre région. Face à des perspectives

démographiques à la baisse, notre collectivité a posé les bases d'un partenariat fort entre la Région et des territoires infrarégionaux pour séduire, convaincre et accompagner l'installation de nouvelles familles issues de territoires métropolitains voisins.

L'accompagnement des transitions énergétiques et écologiques est également resté au cœur de l'action régionale, avec en premier lieu les travaux menés dans le cadre de la COP régionale autour de la démarche nationale de planification écologique. La convention citoyenne pour le climat et la biodiversité a été menée à bien, avec le vote, début 2025, d'un cadre d'action pour la Région.

La filière hydrogène, malgré les hésitations nationales, a continué de recevoir un soutien sans faille de la Région. D'une part, avec l'accueil des Journées Hydrogène dans les territoires à Dijon, d'autre part avec la labellisation au plan national de l'École de l'hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté. Toujours sur le plan économique, après une large concertation des acteurs, la Région a établi **une feuille de route des biothérapies et de la bioproduction**, avec pour ambition d'inscrire la filière régionale dans la stratégie nationale de production des médicaments de demain.

Dans le domaine des mobilités, nous pouvons nous réjouir d'une hausse de 12% de la fréquentation des trains Mobigo en 2024. Nous sommes également fiers d'être la première Région française à proposer « l'open paiement » dans nos cars, simplifiant le quotidien de nos usagères et usagers. Ce secteur demeure le premier poste budgétaire de la Région.

Dans le domaine des formations, la signature du Pacte régional des formations 2024-2027 entre l'État et la Région marque la poursuite du fort engagement de la collectivité dans l'investissement sur l'humain, avec près d'un demi-milliard d'euros programmé sur la période pour accompagner vers l'emploi tout particulièrement celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

Marie-Guite Dufay
*Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté*

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



Attentive à la qualité de vie et des conditions de travail de son personnel, la Région a engagé **une démarche de baromètre social en 2024 dans les établissements d'enseignement**, à l'instar du baromètre dans les services administratifs en 2023. Les résultats vont permettre d'identifier les points forts et les axes d'amélioration prioritaires, puis d'élaborer des plans d'amélioration, au global et dans les 128 lycées.

Au cœur des valeurs portées par la collectivité, **l'égalité entre les femmes et les hommes s'incarne dans le management et dans les ressources humaines**. Le plan égalité professionnelle 2021-2024 traduit cet engagement avec de nombreuses actions pour lutter contre les discriminations, former à la prévention des violences sexistes et sexuelles, agir en faveur d'un environnement de travail inclusif, favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Dans les lycées, une école du management est en cours de création. Notre objectif est de former des agentes et des agents dans les établissements d'enseignement au métier de l'encadrement pour assurer la relève des personnels qui partiront à la retraite dans les 10 ans, soit près de la moitié des encadrantes et encadrants. C'est un défi majeur pour notre collectivité, et la formation des femmes à ces postes est un enjeu - elles ne sont que 3% à manager, quand 20% des hommes sont chefs d'équipe.

Pour notre administration et l'attractivité de la Région employeuse, l'année 2024 a été marquée par une avancée importante : après la revalorisation du régime indemnitaire du personnel en 2023, c'est la protection du personnel, lors de problèmes de santé nécessitant un arrêt prolongé, qui a fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales. À compter du 1^{er} janvier 2026, grâce à la mise en place d'un **contrat collectif obligatoire de prévoyance**, le personnel bénéficiera d'une couverture de maintien de salaire protectrice avec une participation employeur significative de 50%.

Vous découvrirez dans ce rapport les actions phares de notre collectivité. Ces réalisations témoignent de l'engagement du personnel, dans les services administratifs et dans les établissements d'enseignement, pour mettre en œuvre les politiques décidées par notre assemblée.

Gilles Da Costa
Directeur général des services

En 2024, dans un contexte d'ajustements successifs de la loi de finances 2025 et de contribution des collectivités au redressement des comptes publics, administration et élu-es ont dû s'adapter pour absorber ce choc, tout en préservant nos missions essentielles au service des habitantes et habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Je tiens à souligner l'engagement continu de l'administration et des élu-es pour **soutenir la profession agricole**. L'instruction et le paiement des demandes d'aides européennes FEADER d'ici fin juin 2025 a nécessité un renforcement des ressources humaines dédiées et des mesures complémentaires de la collectivité. Je remercie les agentes et les agents qui se sont mobilisés.

Le portage du dossier de mise en concurrence des services du TER pour le lot « Bourgogne Ouest Nivernais », en vue de l'attribution au printemps 2025, a nécessité une implication de nombreux secteurs de la collectivité, tout comme la préparation de la clôture du « programme opérationnel 14-20 » Feder – FSE dans le rôle d'autorité de gestion assigné à notre Région.

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2024	6
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL	8
I. ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET LA FORMATION	10
A. Activité économique	12
1. Soutenir l'activité économique et les entreprises	12
2. Appuyer les acteurs et actrices touristiques	13
3. Accompagner la profession agricole	15
4. Consolider l'économie sociale et solidaire	16
B. Promouvoir la formation professionnelle	17
1. Former les demandeurs et demandeuses d'emploi	17
2. Former les salarié-es et faciliter les transitions professionnelles	18
3. Renforcer les formations dans le secteur sanitaire et social	20
II. RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'ÉDUCATION ET DES SOLIDARITÉS	22
A. Conforter la recherche et l'enseignement supérieur	24
B. Moderniser les lycées et les engager dans la transition écologique	26
1. Faire fonctionner et équiper les lycées	26
2. Développer le numérique éducatif	27
3. Gérer le patrimoine des lycées	28
C. Adapter l'orientation et l'apprentissage aux besoins	30
D. Accompagner les actrices et acteurs culturels	32
E. Développer la pratique sportive	33
F. Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes	35
G. Participer au développement d'une offre de santé de proximité	36
H. Favoriser l'égalité et la diversité	37
III. INTENSIFIER L'ENGAGEMENT DANS LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE	38
A. COP : La Bourgogne-Franche-Comté planifie sa transition écologique	40
B. Mettre en œuvre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	42
C. Adapter les solutions de mobilité au territoire et au changement climatique	43
1. Adapter le réseau et moderniser les infrastructures	43
2. Toute une offre de mobilité	44
D. Accélérer la transition énergétique	45
E. Protéger la biodiversité, intensifier la gestion des déchets, favoriser l'éducation au développement durable	47
F. Soutenir la filière forêt-bois et la politique montagne	49
1. Accompagner la filière forêt-bois	49
2. Préparer l'avenir avec les professionnel·les de la montagne	50
G. Encourager la transition numérique	51
H. Développer l'attractivité régionale	52

SOMMAIRE

IV. GARANTIR LA COOPÉRATION AVEC L'EUROPE, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENNES ET CITOYENS	54
A. Gérer les fonds européens	56
B. Suivre et animer le contrat de plan État-Région	57
C. Favoriser un aménagement du territoire équilibré et solidaire	59
D. Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international	61
E. Agir pour la démocratie participative	63
V. MOBILISER NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE	64
A. Communiquer autour de nos politiques publiques	66
B. Politique de ressources humaines	67
C. Modernisation de l'action publique	68
D. Systèmes d'information	69
E. Évaluation et performance	70
F. Gestion financière	71
G. Moyens généraux	72
H. Assemblées, documentation et courrier	74
I. Achats	75
J. Affaires juridiques et archives	76
VI. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)	78
GLOSSAIRE	82



FAITS MARQUANTS 2024

JANVIER

Installation de la **nouvelle assemblée du Ceser** : les 110 conseillères et conseillers ont élu leur présidente et désigné les 21 membres du bureau.

Installation du **Groupe régional expert de la biodiversité, de l'environnement et du climat (GREBE)** composé de scientifiques et expert-es régionaux autour d'un projet central de cartographie des risques.



Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité pour réfléchir à la question : « imaginer des modes de vie robustes et désirables pour faire face au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté » : 5 sessions, 36 citoyen-nes tiré-es au sort.

FÉVRIER



MARS

Introduction des **éco-conditionnalités** dans les dispositifs d'aides individuelles régionales.

AVRIL



Lancement du site Internet de la Conférence des parties (COP) entièrement conçu en interne : cop-bfc-versdemain.fr

Signature du « Pacte régional de formation 2024-2027 », accord pluriannuel entre l'Etat et la Région afin de lutter contre le chômage, la précarité et les inégalités d'accès à la formation, tout en adaptant les compétences des individus aux besoins des entreprises, des territoires et des secteurs en mutations. Ce sont ainsi près d'un demi-milliard d'euros qui seront investis sur la période 2024-2027.

Lancement de la solution **open paiement**, qui permet aux usager-es de payer leur titre de car Mobigo avec leur carte bancaire dans les véhicules. Celle-ci fait office de titre de transport. La Région BFC est la 1^{ère} des Régions à proposer ce service.

Validation de la **feuille de route santé 2024-2028** en assemblée plénière.



AOÛT

Un accord a été signé avec les organisations syndicales, définissant les contours d'un futur **contrat collectif obligatoire de prévoyance** pour protéger les agent-es en maladie ou invalidité. Une consultation a été publiée en octobre afin de trouver le meilleur assureur.



JUILLET

4 000 billets pour les jeux olympiques et paralympiques ont été achetés par la Région et attribués à des bénévoles, lycéennes et lycéens de plus de 350 associations sportives.



Adoption d'un plan de sortie de crise à destination des agricultrices et agriculteurs.

Cinéma : **une année exceptionnelle avec 14 films accompagnés par la Région**. Plusieurs ont été primés : *Vingt dieux* (2 César obtenus), *Le roman de Jim*, *La petite vadrouille*, *Fario*... Ces succès apportent des retombées médiatiques d'ampleur en plus de celles économiques directes lors des tournages.

Le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)** est désormais applicable. Les modifications pour le rendre conforme ont été finalisées dans des délais restreints.

+ 12% de fréquentation des trains Mobigo en 2024.

La trajectoire financière et la **construction du budget 2025** ont été fortement bouleversées par le contexte national et les différentes mesures proposées par le Gouvernement. La collectivité a dû s'adapter et proposer des économies massives pour être en mesure d'absorber ce choc.

Élaboration du **budget vert** dans le cadre de la préparation du budget 2025. Pour la première fois, un cahier détachable annexé au rapport budgétaire 2025 a été produit. Il synthétise l'impact des dépenses régionales sur l'environnement.

Démarrage de Stonal, application pour la **cartographie des bâtiments des lycées** afin d'optimiser la gestion du patrimoine et des travaux dans ces établissements.

SEPTEMBRE

OCTOBRE

Lancement du **Centre de ressources régional pour l'égalité femmes-hommes « Emilie Mottet »** à Dijon (21).

Affectation de plus de **50 millions d'euros** d'aide de la Région, **aux côtés du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**, pour des projets en cours ou à venir. Une mesure qui permettra de programmer plus rapidement les dossiers Feader, sans attendre une commission permanente.

Lancement de « Franchement bien en Bourgogne-Franche-Comté » pour présenter à la population et aux médias ce premier service régional d'accompagnement à l'installation d'habitant-es dans la région.

DÉCEMBRE



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

2,8 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2024 en Bourgogne-Franche-Comté.

8 départements : Côte-d'Or (21), Doubs (25), Haute-Saône (70), Jura (39), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Territoire de Belfort (90), Yonne (89).

L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

L'assemblée régionale réunit, en Bourgogne-Franche-Comté, 100 conseillères et conseillers régionaux, émanant des huit départements qui composent la région. L'assemblée se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques régionales dans les compétences dont elle a la charge. Les membres de l'assemblée sont élu·es au suffrage universel pour un mandat de 6 ans.



LA PRÉSIDENTE

Élue pour la durée du mandat, jusqu'en mars 2028, la présidente dirige l'exécutif et fixe les priorités de la politique régionale. Elle préside l'assemblée plénière, conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs. Elle est en outre responsable du budget régional.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En Bourgogne-Franche-Comté, cinq commissions thématiques examinent les dossiers instruits par les services administratifs puis élaborent les délibérations qui seront soumises au vote final de la commission permanente ou de l'assemblée plénière.

Commission n°1 : finances – citoyenneté et évaluation des politiques publiques – fonds européens – contrat de plan – relations internationales et franco-suisse – ressources humaines – administration générale et communication



Commission n°2 : développement économique pour l'emploi – économie sociale et solidaire – agriculture – bois – forêt – tourisme



Commission n°3 : apprentissage et formation professionnelle – sanitaire et social – lycées – enseignement supérieur – recherche



Commission n°4 : développement des territoires – transports – déplacements – intermodalités – écologie – énergie – santé – infrastructures numériques – montagnes – parcs



Commission n°5 : culture – sport – jeunesse et vie associative – laïcité – lutte contre les discriminations – égalité femmes-hommes



15 VICE-PRÉSIDENT-ES

Les vice-président·es forment, avec la présidente, l'exécutif régional. Chaque vice-président·e a la responsabilité d'animer tout ou partie d'une compétence régionale, par délégation de la présidente.



LA COMMISSION PERMANENTE

Compte tenu du nombre important de décisions et de délibérations, l'assemblée plénière délègue une partie de ses attributions à la commission permanente, composée de 33 conseiller·es, dont la présidente et tous les vice-président·es. La commission permanente délibère sur les dossiers étudiés en commissions thématiques, notamment sur les aides régionales.



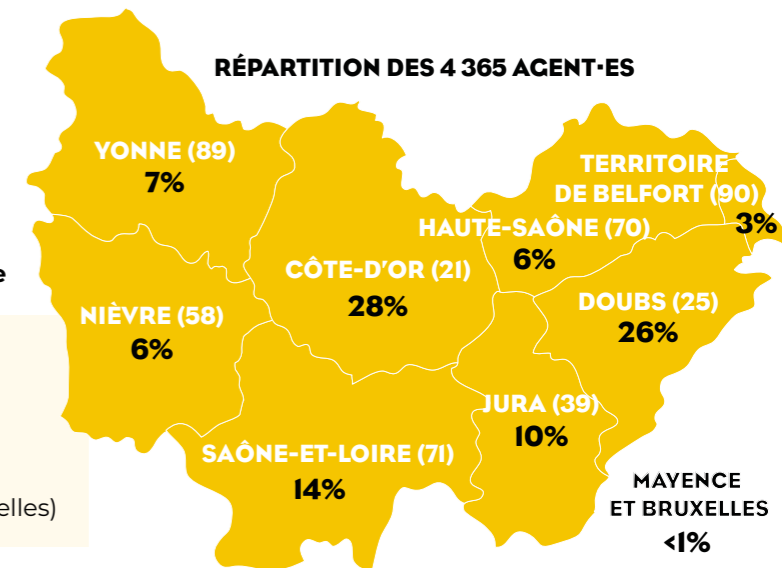
L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

4 365 agent-es permanent-es dont :

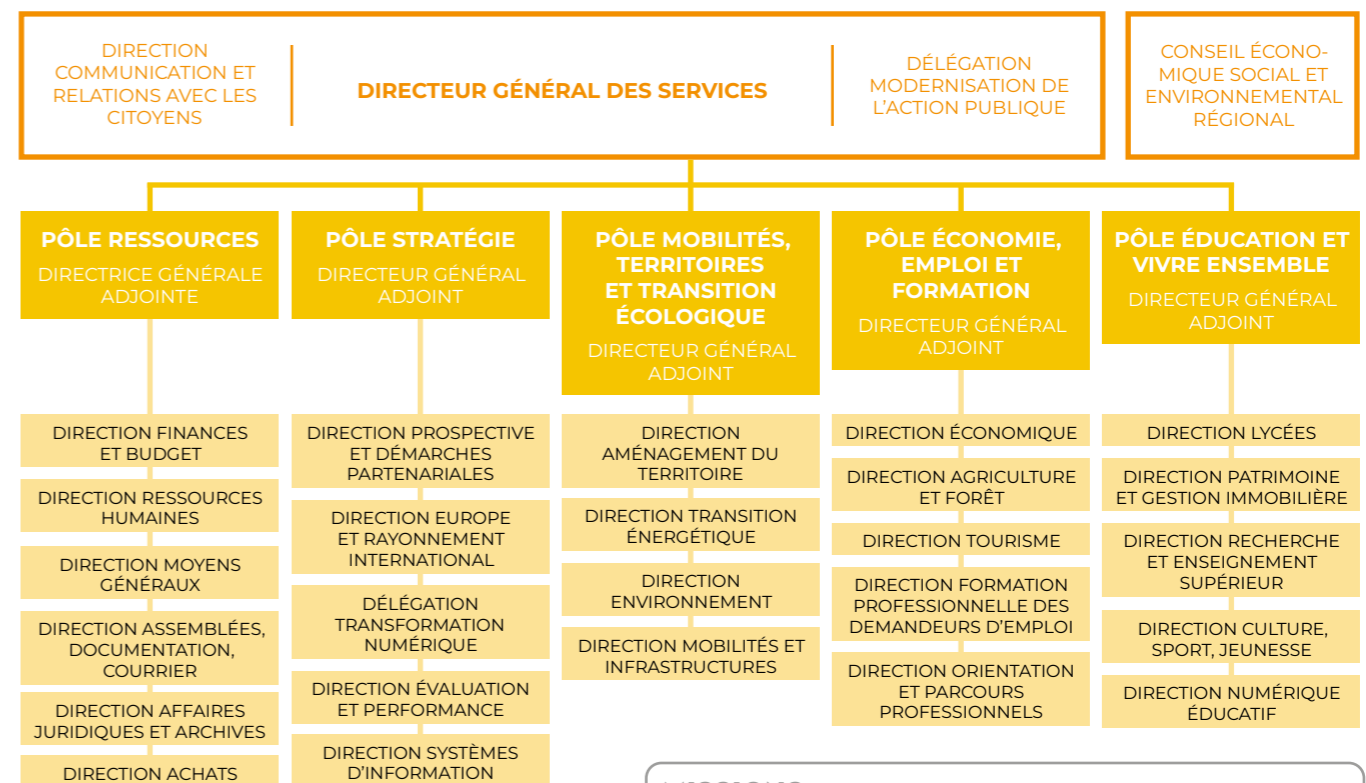
- 3 030 dans les lycées publics sur l'ensemble du territoire
- et 1335 dans les services administratifs du siège

645 agent-es à Dijon **51%**
504 agent-es à Besançon **40%**
112 agent-es ailleurs (maintenance informatique dans les lycées, unités territoriales de transport, Mayence et Bruxelles)

RÉPARTITION DES 4 365 AGENT-ES



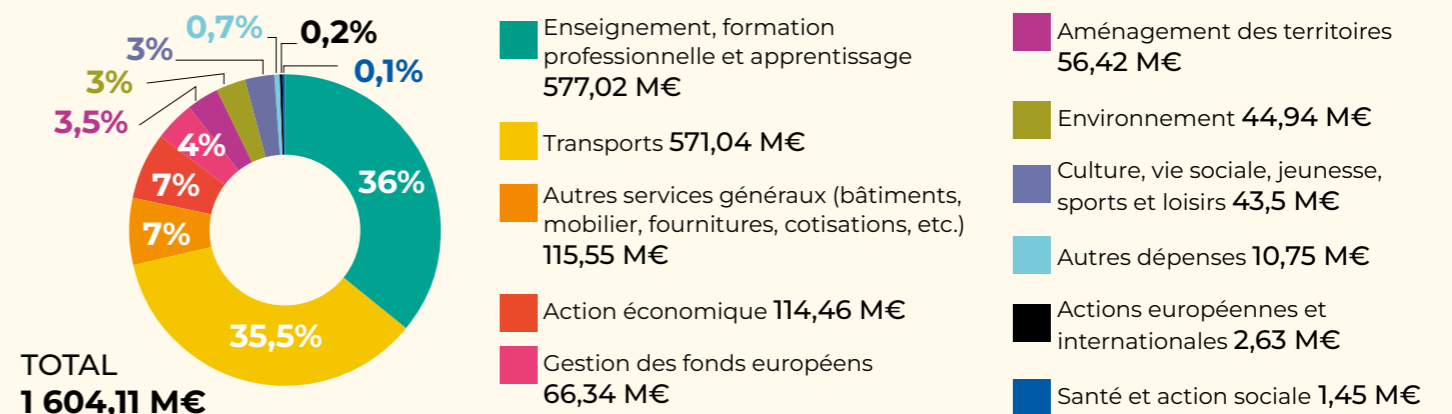
28 directions et délégation, structurées en cinq pôles :



MISSIONS Placée sous l'autorité de la présidente, dirigée par le directeur général des services (DGS), l'administration régionale instruit les dossiers, prépare et met en œuvre les décisions prises par les élu·es pour la collectivité, dans ses différents domaines de compétence.

LE BUDGET 2024

CRÉDITS D'INTERVENTION EN FAVEUR DES POLITIQUES RÉGIONALES (EN MILLIONS D'EUROS)



**1 . ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI
ET LA FORMATION**



A. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

I. SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ENTREPRISES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans une conjoncture économique nationale se dégradant (atonie de la croissance, instabilité gouvernementale, ralentissement des implantations industrielles...), le rôle de la Région consiste à :

- accompagner l'entreprise dans tout son parcours : création, transmission, développement et consolidation financière ;
- mettre en visibilité des écosystèmes pour attirer des investissements et soutenir le développement des entreprises présentes, aller chercher de nouveaux marchés liés aux opportunités (intelligence artificielle), contribuer à la souveraineté européenne et à l'économie de défense ;
- faire émerger des filières innovantes : hydrogène, biothérapies et enjeux de fonds propres ;

CHIFFRES CLÉS

2 800 prestations d'accompagnement

et 2 200 prestations d'expertise financière

réalisées dans le cadre de BénéFiCes Créa' (service régional d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise).

162 dossiers d'aides aux Petites ou moyennes entreprises (PME) financés pour un montant de 13,74 millions d'euros (142 d'avances remboursables et 20 dossiers de subvention).

6 dossiers de décarbonation aidés pour 237 000 euros.

15 prestations (7 subventions pour 575 000 euros, 8 avances remboursables pour près de 1,3 million d'euros) et 6 audits diversification (136 000 euros) pour l'accompagnement de la Force d'intervention mutations automobiles (Fima).

50 entreprises et 1,49 million d'euros d'aides dans le cadre du Fonds régional d'aide à l'innovation (FRI).

31 entreprises soutenues pour un total de 6 millions d'euros mobilisés pour le Programme d'investissements d'avenir (PIA4) régionalisé.

335 000 euros de crédits de fonctionnement pour la filière santé gérée par le Pôle des microtechniques (PMT), Santenov Dijon Bourgogne et l'Agence économique régionale (AER).

100% du territoire est couvert par une Société d'économie mixte (SEM).

- nouer une relation partenariale avec les territoires infra-régionaux pour capter les richesses, développer de nouveaux services pour favoriser la réindustrialisation.



SPEED MEETING POUR L'INDUSTRIE

Événement pour mettre en relation les dix Territoires d'industrie (TI) régionaux avec des expert.es pour accompagner leurs projets, le speed meeting a eu lieu en février à Dijon (21).

Voici quelques actions des TI :

- TI Nevers Val de Loire (58) : catalogue des formations industrielles locales et vidéos sur les clichés dans l'industrie ;
- TI Yonne (89) : création du site internet « réemploi Yonne » pour les échanges de matériels obsolètes entre entreprises ;
- TI Haut Jura (39) : forum des métiers.

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DES BIOTHÉRAPIES ET DE LA BIOPRODUCTION

Après l'état des lieux présenté lors des assises de lancement en mars puis la consultation des actrices et acteurs de la filière, la feuille de route des biothérapies et de la bioproduction a été votée en octobre.

Des délégations régionales se sont ensuite déplacées dans le Wisconsin (États-Unis) et à Bruxelles (Belgique) pour promouvoir à l'international la filière biothérapies de Bourgogne-Franche-Comté et renforcer les collaborations.

JOURNÉES HYDROGÈNE DANS LES TERRITOIRES

La Région a coorganisé le congrès des « Journées hydrogène dans les territoires » avec Dijon Métropole et l'association France Hydrogène. Plus de 700 congressistes et 65 exposant.es se sont retrouvés en juin à Dijon (21).



PARTICIPATION AU SALON VIVA TECHNOLOGY

La Région Bourgogne-Franche-Comté a participé en mai au salon Viva Technology à Paris (75), le rendez-vous incontournable consacré aux nouvelles technologies et aux start-ups. 12 start-ups régionales ont pu bénéficier d'un espace pour exposer et présenter leurs innovations.

2. APPUYER LES ACTEURS ET ACTRICES TOURISTIQUES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028 est entré dans une phase active en 2024. Les 3 piliers du SRDTL sont le développement des filières touristiques régionales, le renforcement de l'attractivité touristique et le développement de la coopération et de l'ingénierie. Il sera mis en œuvre au travers de plusieurs nouveaux dispositifs portant sur l'itinérance touristique, la transition du tourisme de moyenne montagne, le tourisme de savoir-faire, l'œnotourisme, les activités touristiques, l'hôtellerie indépendante et les petits campings.

Par ailleurs, le schéma régional de l'œnotourisme (SRO) a été révisé en 2024 afin d'adapter son plan d'actions aux crises sanitaire et économique qui ont impacté la profession.

CHIFFRES CLÉS

2 000 kilomètres parcourus lors du Tour'isme 2024. La Région a effectué une tournée dans chacun des huit départements pour présenter aux actrices et acteurs du tourisme, institutionnels et privés, son nouveau schéma, le SRDTL 2023-2028. Plus de 400 personnes y ont participé.

15 projets touristiques soutenus pour un montant total d'aides de 2,92 millions d'euros.



LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La Région a lancé Ofer BFC, via l'Agence économique régionale, un observatoire du foncier économique régional, pour offrir des outils clé en main aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ofer BFC permet la gestion et la promotion du foncier économique.



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE STRUCTURANT DES SITES PATRIMONIAUX

La 5^e édition de l'appel à projets « Tourisme et Patrimoine » a été lancée en février et quatre projets ont été retenus pour un montant total d'aides de 700 000 euros :

- Château de Ray-sur-Saône (70) : restauration et aménagement de l'ancien manège (200 000 euros) ;
- Fruitière à comté 1900 à Thoiria (39) : requalification de la fruitière, création de plusieurs espaces et d'un nouveau circuit de visite et de découverte (136 400 euros) ;
- Abbaye de Saint-Colomban de Luxeuil-les-Bains (70) : restauration et modernisation du bâti, muséographie et nouveau parcours de visite (163 600 euros) ;
- Prieuré de la Charité (58) : rénovation et aménagement du premier étage (200 000 euros).



RESTAURATION DES BARRAGES D'AVANNE ET DE THORAISE (25)

La reconstruction et la modernisation de ces deux barrages à seuil fixe, situés sur le canal du Rhône au Rhin, est la première opération soutenue par la Région dans le cadre de l'accord de partenariat conclu entre l'État, la Région et Voies Navigables de France. Les travaux prévoient la mise en place de passes à poissons et de passes à canoës.

Le coût prévisionnel est estimé à 3,15 millions d'euros et la Région a soutenu ce projet à hauteur de 700 000 euros.

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS 4 SAISONS DE L'OMNIBUS À LA STATION DES ROUSSES (39)

L'aménagement porte sur la construction d'un bâtiment d'accueil et de services ainsi que sur la création et la rénovation d'activités de plein-air, dans une logique de diversification 4 saisons.

Le coût total de l'opération est estimé à 1,7 million d'euros et la Région a soutenu à hauteur de 300 000 euros.

Ce projet, porté par la communauté de communes de la station des Rousses (39), s'inscrit dans le cadre du contrat de station 2020-2026.

INAUGURATION DE LA BASE DE LOISIRS D'OSSELLE (25) EN JUILLET

Cette base de loisirs est située à 20 kilomètres de Besançon dans un méandre du Doubs, sur le tracé de l'Euro Vélo 6 qui longe le canal du Rhône au Rhin.

Un vaste programme de réaménagement a été réalisé par Grand Besançon Métropole, pour proposer une nouvelle offre de services et de loisirs nautiques avec la reconstruction des bâtiments d'accueil multi-services, du poste de secours, l'amélioration des infrastructures (camping, parking et aire d'accueil pour les camping-cars).

Cette seconde phase de travaux, d'un coût total de 3,2 millions d'euros, a été soutenue par la Région à hauteur de 512 600 euros en 2021.

INAUGURATION DE MÉTABIEF AVENTURES (25) EN OCTOBRE

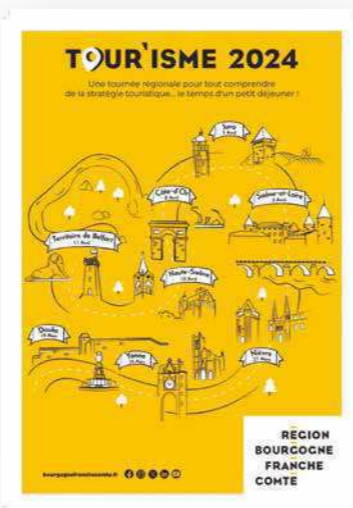
La nouvelle activité « Forêt des contrebandiers », inaugurée dans la station de moyenne montagne de Métabief (25), s'intègre dans la démarche de diversification 4 saisons. Il s'agit d'un espace ludique avec une passerelle en bois, des passages en filets d'arbre en arbre, mais aussi des jeux gonflables, des toboggans, etc.

La Région a apporté plus de 450 000 euros en 2022 (sur un coût total de 1,22 million d'euros) dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional.

INAUGURATION DU CAMPING LES FEUILLES À CHAUFFAILLES (71) EN SEPTEMBRE

Situé dans le sud du Brionnais, le camping municipal « Les Feuilles », classé 3 étoiles, offre 64 emplacements ombragés, dont 17 habitations légères de loisirs. La commune a réalisé un projet de développement comportant l'installation de 4 mobil-homes familiaux supplémentaires, l'aménagement d'une piscine couverte et la rénovation des bâtiments sanitaires.

Ce projet a reçu un soutien de la Région de 44 300 euros en 2022 (pour un coût total de 221 400 euros).



TOUR'ISME 2024

À la suite de l'adoption du SRDTL, la Région a organisé une tournée régionale pour partager la stratégie et répondre aux questions des actrices et acteurs institutionnels et privés du tourisme. Plus de 400 personnes ont participé à ces 8 événements (1 par département) en mars et avril. Les échanges et partages ont été riches et ont permis d'alimenter les réflexions pour la mise en œuvre de la stratégie et d'orienter le développement touristique des porteuses et porteurs de projets.

3. ACCOMPAGNER LA PROFESSION AGRICOLE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des mesures de soutien ont été mises en place sur les dossiers du fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), géré par la Région depuis son transfert par l'État en 2023.

La direction de l'agriculture continue de se développer, franchissant le cap des 100 agent-es. Le but : renforcer son organisation, ses capacités de traitement des dossiers et l'application des règles et procédures. L'année écoulée a été marquée par l'affectation de la totalité de la contrepartie régionale au Feader pour la période 2023-2027.

La collectivité poursuit son soutien renforcé à la profession dans de nouveaux secteurs.

NOUVELLE AIDE POUR LES EXPLOITATIONS OVINES

Le règlement d'intervention d'aide à l'achat de reproducteurs pour la filière ovine est ouvert depuis octobre. Cette aide permet de soutenir les éleveuses et éleveurs ovins dans l'amélioration des performances de leur cheptel (calibrage des produits, amélioration de la robustesse et de la résilience des cheptels face au changement climatique). L'achat de reproducteurs qualifiés par un organisme de sélection agréé est subventionné et la Région s'est engagée sur une période de 3 ans à hauteur de 160 000 euros par an.

INITIATIVES POUR SOUTENIR LA PROFESSION AGRICOLE ET SORTIR DE LA CRISE FEADER

- Création d'un dispositif d'accompagnement pour aider les porteuses et porteurs de projets à constituer leur demande de paiement et la prise en charge des frais bancaires liés aux prêts relais.
- Mise en place d'une permanence téléphonique avec un centre d'appels, permettant une amplitude plus large et un service plus efficace. Le centre collecte toutes les informations nécessaires pour permettre aux agent-es de la Région d'apporter une réponse précise.
- Reprise sur le budget régional des dossiers Feader, et en particulier ceux déposés au titre du Règlement de développement rural 4 modernisation.
- Règlement d'intervention exceptionnel : un total de 7,5 millions d'euros, et 700 000 euros pour la sous-traitance à un prestataire de l'instruction de dossiers déposés dans le cadre des appels à projets modernisation.
- Mise en place d'un acompte versé trois mois après l'attribution de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA).

CHIFFRES CLÉS

50,3 millions d'euros

d'aides affectés dans le cadre du Plan stratégique national (PSN).

500 visites

réalisées dans des entreprises agricoles pour s'assurer de la réalité et de la conformité des investissements soutenus.

80 projets

accompagnés dans le cadre des aides aux actions collectives des filières agricoles pour 3,35 millions euros :

- 2,56 millions d'euros pour les filières ;
- 788 000 euros pour les appels à projets « Recherche – expérimentation – diffusion (RED) », « Diffusion innovante pour l'agriculture (DINOV) », et « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique (FILCC) ».

7,5 millions d'euros

affectés dans le cadre du plan de sortie de crise au bénéfice de la profession agricole (dispositif d'aide exceptionnel).



AIDES POUR LES EXPLOITATIONS DE RACES BOVINES À VIANDE

La convention d'objectifs 2024-2027 « Viande bovine » a été votée et deux dispositifs ont été créés en juillet :

- un appel à projets « Conseils engraissement » pour un accompagnement individualisé ;
- et un Règlement d'intervention (RI) « Aide financière à l'engraissement de bovins ».

L'objectif du RI est de contribuer au maintien des exploitations agricoles d'élevage de bovins allaitants, d'améliorer le revenu des fermes en créant de la valeur ajoutée sur place en engraisant les animaux habituellement vendus maigres, favorisant par ailleurs l'utilisation des outils d'abattage, et l'offre locale de produits. 34 dossiers ont été subventionnés pour un total de 94 000 euros.



NOUVELLE AIDE POUR L'INVESTISSEMENT DANS LES PETITS ÉQUIPEMENTS

96 projets ont été accompagnés pour plus de 300 000 euros de subventions, dans le cadre de ce nouveau règlement d'intervention. Sont éligibles, par exemple, des serres non chauffées, du matériel permettant une alternative aux produits phytosanitaires, du matériel de rationalisation de l'irrigation, etc.

EXPÉRIMENTATION D'UN FONDS DE PRÊT D'HONNEUR

Un nouveau fonds de prêt agricole a été lancé en septembre lors des rencontres Terres de Jim à Mamirolle (25). Ces 50 prêts d'honneur (de 20 000 euros en moyenne) répondront aux besoins spécifiques des entreprises agricoles. La Région a participé à son élaboration avec d'autres partenaires en assurant le pilotage pour avis sur les aspects techniques des métiers. La collectivité financera à hauteur de 30 000 euros sur les 50 000 euros maximum alloués au fonctionnement de la démarche (correspondant aux dossiers de création ou de reprise d'entreprises).

4. CONSOLIDER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région est compétente en matière de développement économique notamment dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS est une manière d'entreprendre qui se distingue par sa gouvernance (coopératives, associations et mutuelles) ou son objet (insertion, recyclage, projets équitables, etc.). Ces structures bénéficient des services de la Région notamment pour la structuration d'un réseau d'actrices et d'acteurs locaux, l'accompagnement et le financement de projets.

CHIFFRES CLÉS

7 projets ont été récompensés dans le cadre de l'appel à projets régional ESS (22 000 euros).

27 dossiers dont 5 dossiers d'aide à l'immobilier pour 968 000 euros ; 7 dossiers tremplins Société coopérative de production (Scop) et Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour un total de 103 000 euros.

REDÉMARRAGE DE DEUX DISPOSITIFS D'INTERVENTION

Redémarrage :

- du soutien aux investissements des entreprises de l'ESS, avec l'intégration d'écoconditions ;
- et du dispositif tremplin SCOP/SCIC (création-reprise sous forme de sociétés coopératives).



CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

238 personnes ont assisté à cette conférence, le 5 novembre à Dole (39) en ouverture du mois de l'ESS.

Le fil rouge portait sur les transitions et cette journée a permis d'engager l'ensemble des organisations de l'ESS.

RELANCE ÉCONOMIQUE COVID-19 : SUBVENTIONS PAYÉES

La Région avait mobilisé des moyens financiers pour participer au rebond de l'économie face à la crise sociale et économique induite par l'épidémie de Covid-19 : le Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair).

Les dossiers déposés par des porteuses et porteurs de projets dans le cadre du Pair ESS ont tous été soldés (les subventions ont été attribuées).

B. PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I. FORMER LES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'EMPLOI

CHIFFRES CLÉS

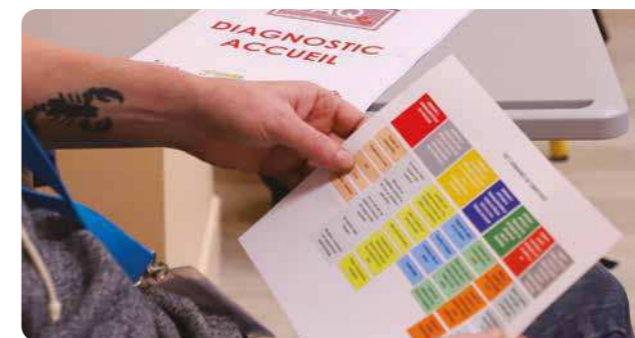
9 150 euros : c'est la somme moyenne investie en 2024 par la Région pour financer le parcours d'un-e stagiaire réalisant une formation qualifiante (hors rémunération).

15 500 stagiaires ont été formé-es en 2024 sur les dispositifs régionaux à destination des demandeuses et demandeurs d'emplois.

67% des personnes qui ont réalisé une action de formation qualifiante financée par la Région déclarent avoir accédé à un emploi au cours des six mois suivants la fin de celle-ci. (Publication enquête Emfor).

SIGNATURE DU « PACTE RÉGIONAL DE FORMATION 2024-2027 »

Ce pacte, signé en avril, est un accord pluriannuel entre l'État et la Région afin de lutter contre le chômage, la précarité et les inégalités d'accès à la formation, tout en adaptant les compétences des individus aux besoins des entreprises, des territoires et des secteurs en mutations. Ce sont ainsi près d'un demi-milliard d'euros qui seront investis sur la période 2024-2027.



RÉNOVATION DU DISPOSITIF AMONT DE QUALIFICATION (DAQ)

Le DAQ accompagne les demandeuses et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifié-es dans la construction de leur projet professionnel. Avec 21 plateformes et plus de 60 sites de formation, il offre un suivi individualisé au plus près avec des modules adaptés aux besoins. Plus de 6 200 personnes ont bénéficié du DAQ.

D'importants travaux ont été menés en vue de son échéance fin 2025, en interne et en externe avec des consultations avec les différents partenaires impliqués dans sa réussite.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a mis en œuvre son « Pacte formation 2024-2027 » et a ainsi pu poursuivre son effort en matière de formation des demandeuses et demandeurs d'emploi. Cela passe par le maintien d'un volume important de places de formations et d'une offre variée pour se former (construction du projet professionnel, développement des compétences, maîtrise de la langue française, formations qualifiantes à un métier, immersions en entreprise...).

L'année a aussi vu le déploiement des nouvelles instances territoriales dans le cadre de la gouvernance instaurée par la loi pour le plein emploi.



NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATIONS QUALifiantES

Ce nouveau programme a été mis en œuvre grâce à un travail conjoint de la Région et ses partenaires, répondant aux priorités régionales et aux besoins des publics les plus vulnérables.

En 2024, 392 actions de formations qualifiantes ont été proposées aux demandeuses et demandeurs d'emploi de la Région, soit 5 300 personnes. Ces formations couvrent divers secteurs tels que l'industrie, la maintenance, la maroquinerie, le Bâtiment et travaux publics (BTP), le tertiaire, le numérique, les services à la personne, l'agriculture, les transports, la logistique, l'animation et le sport.

PROMOTION DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACHATS DE FORMATION

Le programme régional de formations intègre les enjeux de transition énergétique et environnementale. Il propose des formations spécifiques (optimisation énergétique d'un bâtiment, réemploi en électroménager, maintenance photovoltaïque et éolienne, etc.) et inclut des contenus sur le développement durable dans les formations existantes ainsi qu'une sensibilisation à la sobriété numérique.

En 2024, la Région a organisé un webinaire sur la sensibilisation aux transitions pour les organismes de formation professionnelle, réunissant plus de 150 participant-es.

RENOUVELLEMENT DES PROTOCOLES INSERTION-FORMATION AVEC LES HUIT DÉPARTEMENTS

Les protocoles représentent un partenariat clé pour la Région dans la formation des demandeuses et demandeurs d'emploi, visant à faciliter l'insertion des publics éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Ils prolongent les protocoles d'accord 2019-2021 et leurs avenants jusqu'en 2023. Basés sur les mêmes axes stratégiques, ils incluent quelques spécificités liées au fonctionnement des huit conseils départementaux pour qu'ils s'approprient l'offre de formation et ses dispositifs mobilisés en amont de la qualification. Le renouvellement en 2024 coïncide avec la loi pour le plein emploi, centrée sur le partenariat et l'accompagnement des allocataires du RSA vers la formation.

ÉCHANGES SIMPLIFIÉS ET DÉMATÉRIALISATION AVEC FRANCE TRAVAIL

L'offre régionale de formation pour les demandeuses et demandeurs d'emploi est accessible via les systèmes d'information de France Travail pour les candidat-es et leurs conseiller-es, missions locales, Cap emploi. En 2024, France Travail et la Région ont mis en place un système d'échanges d'information dématérialisé via la plateforme nationale Agora, remplaçant les formulaires papiers et numériques et évitant les doubles saisies. Ce nouveau processus simplifie les procédures administratives et assure la fiabilité des données. Le projet, soutenu par l'État, s'inscrit dans le pacte d'investissement dans les compétences.



LE DFL (DISPOSITIFS DE FORMATION LINGUISTIQUE) A D'INCROYABLES TALENTS

Une cinquantaine de stagiaires en situation d'illettrisme se sont réunis à la Maison régionale de l'innovation de Dijon (21) et ont illuminé la scène avec un journal télévisé fictif où ils et elles ont fièrement partagé leurs histoires et défis.

Pour beaucoup, ce dispositif est une véritable chance de mettre fin aux tabous, et à la stratégie d'évitement appliquée par les personnes en situation d'illettrisme. Ils ont su se remotiver pour s'inscrire à ce dispositif qui leur permet d'évaluer professionnellement ou de décrocher un emploi.

2. FORMER LES SALARIÉ-ES ET FACILITER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région aide la population active à s'adapter aux évolutions du marché du travail en finançant la formation continue. Son objectif : sécuriser les parcours professionnels et soutenir l'économie locale. Elle collabore avec les entreprises et les territoires pour que les compétences des travailleuses et travailleurs répondent aux besoins des secteurs en demande. Elle accompagne aussi la création et la reprise d'entreprise en formant les salarié-es et les futur-es entrepreneur-es.

Un accent particulier est mis sur les personnes les plus vulnérables, notamment dans les Très petites entreprises (TPE) et les Petites et moyennes entreprises (PME). Enfin, la Région encourage la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour favoriser l'évolution de carrière et la mobilité professionnelle.



CHIFFRES CLÉS

1 450 personnes accueillies et conseillées sur la démarche de Validation d'acquis de l'expérience (VAE) dans les points relais de proximité.

460 personnes (dont 57% de femmes) formées à la création d'entreprise au sein des 46 sessions de formation de 201 heures réalisées dans le cadre du réseau Entreprendre en Bourgogne-Franche-Comté. S'ajoutent plus de **100 personnes** inscrites dans le dispositif d'accompagnement individuel « BénéFiCes Créa' » : elles ont suivi au moins un des modules complémentaires de spécialisation proposés dans ce cadre. 41% ont créé leur entreprise en 2024.

65 000 euros dédiés aux Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) avec deux aides à des études de faisabilité, une aide à la création d'un nouveau GEIQ et un soutien à l'animation portée par le comité régional des GEIQ.

530 salarié-es aidé-es pour une formation. Ces personnes, ayant un niveau d'étude inférieur ou égal au baccalauréat, sont recrutées en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

7 NOUVEAUX ACCORDS ACTION RÉGIONALE POUR LA FORMATION DANS LES ENTREPRISES (AREFE)

Signés en février pour soutenir la formation des salarié-es de l'inter-industries, de l'agroalimentaire et agricole, des entreprises de proximité, des entreprises d'insertion, de la santé et du bâtiment.

LANCEMENT DE L'ACCORD AREFE SANTÉ

La Région soutient un plan de formation pour le secteur sanitaire, social et médico-social à destination des salarié-es des petites structures à but non lucratif (moins de 250 employé-es). Une subvention de 371 000 euros vient compléter le financement des employeuses et employeurs et de la branche pour proposer des formations qualifiantes et professionnalisantes.

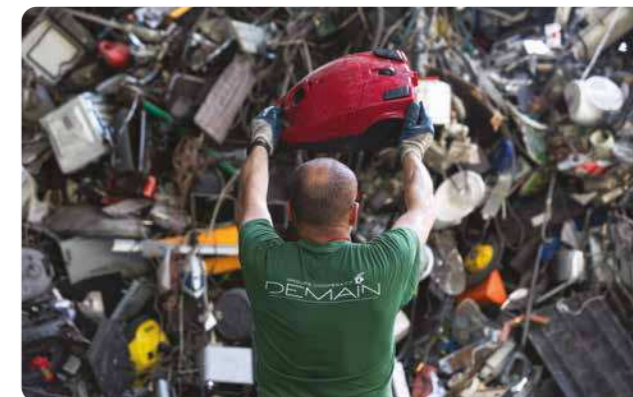
Ce programme, lancé pour deux ans (2024-2026), bénéficiera à 1 550 salarié-es, avec plus de 34 000 heures de formation prévues.



CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES ACCESS'VAE

Le Centre régional d'études, d'actions et d'informations (CREAI) de Bourgogne-Franche-Comté a organisé en juin une cérémonie pour récompenser 32 travailleuses et travailleurs handicapé-es ayant obtenu un diplôme via la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Inspirée du festival de Cannes, cette remise de diplômes a mis en lumière leur réussite.

La Région a soutenu le dispositif Access'VAE à hauteur de 74 000 euros en 2024. Ce programme accompagne les salarié-es en Établissements et services d'aide par le travail (Esat) et Entreprises adaptées (EA) pour faciliter leur accès à une certification.



FORMATIONS EN SITUATION DE TRAVAIL DANS 4 ENTREPRISES D'INSERTION

La Fédération des entreprises d'insertion (FEI) de Bourgogne-Franche-Comté a mis en place, avec un soutien de la Région de 35 500 euros, l'Action de formation en situation de travail (Afest). Cette méthode utilise le travail comme support d'apprentissage pour renforcer les compétences des salarié-es en insertion.

Quatre entreprises ont participé à ce projet : l'Association départementale de lutte contre les addictions à Bletterans (39), Envie Franche-Comté à Valentigney (25) et Besançon (25), le groupe coopératif Demain et l'Atelier textile jurassien à Lons-le-Saunier (39). 13 encadrant-es ont été formé-es à la fonction d'évaluateur formateur Afest avec plusieurs séquences déployées.

3. RENFORCER LES FORMATIONS DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région participe à former des professionnel·les du secteur sanitaire, social et médico-social. Près de 10 000 personnes préparent un des 26 diplômes proposés sur le territoire. Ces métiers représentent près de 10% des emplois de la région, emplois non-délocalisables, au service de la population.

Informer et valoriser pour mieux orienter, c'est une des ambitions de la Région pour renforcer l'attractivité des Formations sanitaires et sociales (FSS). Ces ambitions sont détaillées dans le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).



CHIFFRES CLÉS

7 650 apprenant-es pour le sanitaire
et **1 830** pour le travail social (au 1er janvier 2024).

2 120 boursier-es pour le sanitaire
et **340** pour le social (année scolaire 2023-2024).



AIDE-SOIGNANT·E UN PARCOURS POUR LA VIE

La Région a organisé 8 journées de sensibilisation immersive au métier d'aide-soignant·e, en mars et avril dans tous les départements.

630 jeunes (de 33 lycées professionnels) y ont participé. Le but : leur donner envie de se diriger vers ce métier.

La Région s'est mobilisée pour valoriser ce métier si indispensable car sur 1 500 places en formation, 500 ne sont pas occupées.

PAIEMENT ANTICIPÉ DES BOURSES DE FORMATIONS

Les personnes ayant déposé un dossier de demande d'aide complet avant le 25 août ont pu bénéficier d'un paiement avant la rentrée scolaire. Cela a concerné 1 430 bourses.



DEUX NOUVELLES FORMATIONS PARAMÉDICALES

Deux formations universitaires ont été créées sur le territoire, en réponse à des besoins en nombre de professionnel·les :

- manipulatrice ou manipulateur d'électroradiologie médicale, à Montbéliard (25) ;
- orthoptiste (spécialité médicale visant à prévenir les troubles de la vision et les rééduquer) à Dijon (21) et Besançon (25).

Pour la validation de ces ouvertures la Région a passé des conventions de partenariat avec les universités et le centre hospitalier nord Franche-Comté.

EXTENSION DE LA PRIME SÉGUR AU SECTEUR SOCIAL

La prime Ségur est une prime adressée aux professionnel·les de la santé pour récompenser et encourager leur travail essentiel.

Une extension obligatoire de cette prime au secteur social a pris effet en 2024, à hauteur de 183 euros nets mensuels (sans certitude toutefois d'une compensation par l'État pour ce qui concerne les formations financées par les Régions). Elle s'adresse aux personnels des Instituts régionaux du travail social (IRTS) de Besançon (25) et éducatif et social (IRTESS) de Dijon (21) à hauteur de 456 000 euros.



II . RÉPONDRE AUX ENJEUX
DE L'ÉDUCATION
ET DES SOLIDARITÉS

A. CONFORTER LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a plusieurs objectifs en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation (ESRI), parmi lesquels :

- l'égalité des chances, à laquelle elle contribue principalement par diverses actions dédiées à la vie étudiante et aux initiatives étudiantes et par l'attribution de bourses de mobilité internationale (en collaboration avec le Crous, l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche) ;
- la structuration de la recherche, en soutenant notamment les Graduate schools (écoles universitaires de recherche) et des projets (de l'idée jusqu'à la coopération inter-équipes et interdisciplinaire) ;
- la meilleure connexion entre la recherche publique et les entreprises ;
- la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), c'est-à-dire du savoir issu des laboratoires de recherche.

Un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) a été élaboré tout au long de 2024, et détaille les ambitions de la Région pour la période 2025-2030.



INNOVATION PAR LA RECHERCHE

La détection, dans les laboratoires, des projets à fort potentiel d'innovation a été renforcée pour faciliter le transfert de technologie :

- captation par des entreprises ;
- incubation de start-ups en lien avec la recherche publique ;
- recherche collaborative publique/privée.

Pour cela, un comité technique piloté par la Région accompagne les chercheurs et chercheuses. Cette dynamique renforce les filières en émergence comme celle des biothérapies.

CHIFFRES CLÉS

28 thèses et post-doctorats et 75 stages

en master 2 financés par la Région dans le cadre des écoles universitaires de recherche / Graduate schools EIPHI, INTHERAPI et TRANSBIO.

5 doctorant·es et 5 post-doctorant·es

aidés à hauteur de 835 000 euros dans le cadre du dispositif « Itinéraire chercheur entrepreneur » (ICE).

20 initiatives

portées par des associations étudiantes soutenues pour 182 000 euros.

2 515 bénéficiaires

d'une bourse de mobilité internationale (+5,5% sur un an et +25% pour les lycéen·nes et apprenti·es infra-bac sur la même période).



ACTIONS D'ÉGALITÉ DES CHANCES DESTINÉES AUX ÉTUDIANT·ES

La Région est particulièrement attentive à la qualité de la vie étudiante, y compris sur les sites universitaires éloignés des campus.

15 actions ont été financées à hauteur de 312 000 euros : bien-être par une activité sportive ou culturelle, écoute psychologique en présentiel, hébergement d'urgence, lutte contre les discriminations, aide à la recherche d'un job, mobilité inter-campus et ressourcerie pour lutter contre la précarité étudiante.

CONTINUUM FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION

La Région soutient la recherche en accompagnant les projets de trois Graduate schools (GS) dans un continuum formation/recherche/innovation. Le but est de proposer une offre de formation de haut niveau (du master au doctorat).

Les trois axes d'excellence sont les suivants :

- Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents (GS EIPHI) ;
- Territoires, environnements, aliments (GS TRANSBIO) ;
- Soins individualisés et intégrés (GS INTHERAPI).



LES AMBITIONS POUR LA RÉGION D'ICI 2030

Une large consultation (des partenaires régionaux, du conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), d'étudiant·es et de chercheuses et chercheurs) a permis de définir quatre ambitions :

- un écosystème de l'enseignement supérieur, recherche et innovation attractif ;
- la nécessité du collectif ;
- une intervention au plus près des territoires ;
- face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste.

Un nouveau schéma (le SESRI) a été réalisé. Sa finalité est :

- l'amélioration du quotidien des étudiant·es et de la qualité de leurs études ;
- le soutien du travail de recherche dans les laboratoires et la valorisation de leurs travaux ;
- et l'aide au grand public pour une meilleure compréhension de leur environnement au travers de la science.



6^e FORUM RÉGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

La Région a organisé en juin la 6^e édition au musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux (25) avec comme thématique : « Quelle est la place du "i" de CSTI ? ». Le forum a réuni 65 actrices et acteurs autour de cinq projets innovants de territoires traitant de différents types de patrimoine : industriel et architectural, scientifique et technique, des savoir-faire et d'entreprise.

PRÉPARATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE BIOTHÉRAPIES

Animation et élaboration de la feuille de route des biothérapies et de la bioproduction. Des ateliers ont été organisés entre mars et juin.

B. MODERNISER LES LYCÉES ET LES ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



I. FAIRE FONCTIONNER ET ÉQUIPER LES LYCÉES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région apporte aux 128 lycées publics les moyens d'accueillir quelque 87 000 élèves et l'ensemble des communautés éducatives. C'est grâce aux dotations de la Région que les établissements peuvent financer leurs frais de fonctionnement courants (eau, électricité et contrats obligatoires) et les équipements nécessaires à la pédagogie (renouvellement du mobilier, du matériel de restauration, des véhicules, des équipements de laboratoire). Le personnel technique des lycées (entretien, restauration, maintenance et accueil) est aussi piloté et financé par la Région.

Le contexte de forte inflation, notamment en matière d'énergie, a continué d'impacter fortement les équilibres budgétaires habituels des lycées malgré l'augmentation des dotations aux lycées publics. Il a impliqué parallèlement une augmentation du forfait d'externat attribué aux lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale.

CHIFFRES CLÉS

103 771 élèves

inscrit-es pour l'année scolaire 2023/2024 dans les lycées publics et privés (en baisse de 1,22 % par rapport à la rentrée 2022).

70 millions d'euros

pour assurer le fonctionnement des 204 établissements publics et privés (en hausse de 4,5 millions d'euros).

46,4 millions d'euros

de dotations globales de fonctionnement pour les lycées publics (augmentation de 1,7 million d'euros).

17,6 millions d'euros

pour le forfait d'externat pour les lycées privés sous contrat (en hausse de 0,9 million d'euros).

5,9 millions d'euros pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, dont :

- 3,1 millions d'euros d'aides à la restauration et à l'hébergement ;
- 1,9 million d'euros pour les ressources pédagogiques ;
- 0,9 million d'euros d'aides pour les premiers équipements professionnels.

9,8 millions d'euros

pour les équipements des lycées dont 10% consacrés aux équipements professionnels pour les agent-es des lycées.

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE RÉGIONALE QUALITÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2028

Cette charte comptabilise 35 engagements, structurés autour de trois axes : qualité gustative, qualité de service et qualité durable.

La Région souhaite densifier les circuits alimentaires locaux au bénéfice d'une agriculture de proximité et de produits de qualité. Ce document s'inscrit dans les objectifs des lois Egalim et Climat et résilience et propose :

- d'intégrer 75% de produits d'origine locale et/ou bio et/ou de qualité ;
- d'expérimenter des repas à base de protéines végétales ;
- de lutter contre le gaspillage alimentaire.

MISE À JOUR DE LA CARTE DES FORMATIONS

La carte des formations 2024 a été enrichie par sept formations dont quatre dans des lycées professionnels (prothésiste dentaire, optique photonique, charpentier bois) et trois dans des lycées agricoles (technico-commercial alimentation et boissons, élevages de ruminants et travaux forestiers).



JOURNÉE DÉDIÉE AU LABEL ÉCOLYCÉE

Cet événement s'est tenu en novembre au lycée Montchapet à Dijon (21) avec la remise des trophées Écolycée aux dix lycées labellisés en 2024 et le lancement du nouvel appel à projet Vert'Écolycée.

Après un repas composé de 100% de produits locaux, des ateliers axés sur le développement durable ont été proposés par l'équipe éducative et les élèves du lycée.



SOUTIEN AUX INITIATIVES DES LYCÉENNES ET LYCÉENS

Une journée de restitution des actions menées dans le cadre des dispositifs « Oser semer ses envies » (OSE) et « Enveloppe pour la vie et l'implication des lycéens » (EVEIL) a été organisée en mai au lycée Simone Weil à Dijon (21).

Ces dispositifs ont été créés par la Région pour financer des projets qui tiennent à cœur aux lycéen-nes comme mettre à disposition des protections hygiéniques au lycée La Prat's (71) ou bien vivre en réalité virtuelle les conditions de vie sur Jupiter ou Uranus au lycée Olivier de Serres (21).

DÉFINITION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2029

Ce document, voté en juillet, définit le cadre des relations entre la Région et les lycées, les missions confiées ainsi que les moyens financiers attribués.

2. DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a poursuivi son action en faveur du développement du numérique éducatif en procédant :

- à l'acquisition d'équipements (réseaux et matériel informatique) nécessaires en pédagogie ;
- à la mise en place de projets numériques innovants et d'expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique en classe ;
- à la mise à disposition des moyens de connexion internet dans les lycées ;
- au prêt d'ordinateurs portables aux lycéen-nes qui en ont le plus besoin (Ordil) ;
- au renforcement des fonctionnalités et de la prise en main par les établissements de l'Espace numérique de travail (ENT) « Éclat-BFC » ;
- à la maintenance des équipements et des infrastructures informatiques.

Une nouveauté concerne l'application de redevances en cas d'utilisation des locaux des lycées par des structures extérieures. Cela nécessite d'élaborer des conventions avec les différents partenaires, tels que les organismes de formation ou d'enseignement (CFA, Greta, CFPPA, université, Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)), les associations et les autres collectivités.



CONCOURS DES CHEF-FES DE CUISINE

Le premier concours régional des chef-fes de cuisine des lycées publics s'est déroulé en juin au lycée François Mitterrand à Château-Chinon (58). Le but ? Promouvoir le métier de chef-fe et d'aide de cuisine mais aussi valoriser la cohésion d'équipe. La victoire est revenue à l'équipe du lycée Eiffel de Dijon (21).



CHIFFRES CLÉS

40 000 ordinateurs

composent le parc informatique des lycées (généralement renouvelés après 7 ans d'utilisation).

5,8 millions d'euros

ont été investis pour l'acquisition et le renouvellement de ce parc (micro-ordinateurs, portables, clients légers, serveurs, équipements réseaux, etc.).

22 lycées ont été raccordés au réseau régional BFC Connect, portant à 60 le nombre total de lycées raccordés à ce réseau très haut débit.



RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU ET DES BORNES WIFI

Dans les lycées, la Région renouvelle progressivement :

- les équipements actifs (switches). Cet élément permet de connecter plusieurs postes et serveurs informatiques sur un même réseau. C'est un véritable outil de sécurité informatique et d'optimisation des performances réseau ;
- les bornes wifi (après recueil et analyse des besoins de façon à améliorer la connectivité des locaux).

1 000 équipements ont ainsi été déployés pour un budget de plus de 1 million d'euros.

AUTOMATISATION DES INSTALLATIONS ET MISES À JOUR D'APPLICATIONS

La Région a mis en place un système permettant d'automatiser le déploiement de logiciels sur les ordinateurs des lycées, à distance et sur plusieurs machines à la fois. Le travail du personnel de maintenance informatique s'en trouve plus efficace, et les configurations homogénéisées.

FUSION DE SYSTÈMES D'INFORMATION ENTRE LYCÉES

La fusion des systèmes d'information des lycées Jean-Joseph Fourier et Saint-Germain à Auxerre (89) est un projet qui a permis d'unifier les infrastructures numériques de ces deux établissements.

Cette fusion réalisée pour la rentrée 2024 a nécessité plusieurs mois de travail afin d'assurer une compatibilité complète.



MOTS DE PASSE PLUS SÉCURISÉS

Dans un contexte de multiplication des menaces sur la sécurité des données, la Région a renforcé sa stratégie de « mots de passe utilisateurs » de façon à mieux protéger l'accès aux systèmes d'information des lycées. De nouveaux critères de complexité ont été établis et permettent ainsi d'être en adéquation avec les dernières recommandations du ministère de l'Éducation nationale.

3. GÉRER LE PATRIMOINE DES LYCÉES



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage, doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sécuriser son patrimoine composé de 128 lycées. Ce patrimoine transféré par l'État aux Régions, nécessite des investissements soutenus alors que les obligations réglementaires s'accroissent. Au regard de la baisse progressive des effectifs ces dernières années et des prévisions d'évolution démographique à horizon 2038, ce patrimoine des lycées apparaît aujourd'hui surdimensionné, malgré quelques fusions et rationalisations de sites qui ont diminué le nombre d'établissements sans toutefois réduire la surface utilisée.

L'année écoulée a été mise à profit par la Région pour :

- assurer la continuité et l'exécution des travaux ;
- réfléchir sur la planification des futurs besoins et la rationalisation du patrimoine eu égard aux objectifs forts que sont la transition énergétique, la recherche d'économies d'énergie mais aussi l'adaptation aux évolutions à venir des effectifs.

CHIFFRES CLÉS

118,4 millions d'euros pour les travaux dans les lycées (116 millions d'euros en investissement et 2,4 millions d'euros en fonctionnement).

128 lycées (80 sont la propriété totale de la Région et 48 en cours de transfert) représentant **224 sites, 1 400 bâtiments et 2,3 millions de m² de superficie.**

123 opérations de travaux de réhabilitation et restructuration des lycées.

2 600 opérations de gros entretien et de maintenance des lycées.

156 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme dont 82 autorisations de construire, d'aménager ou de modifier, 34 déclarations préalables, 33 déclarations de travaux.

261 missions menées par 11 équipes mobiles sur un périmètre de **1 300 km²** (78 000 heures d'intervention et 5 000 heures de déplacement).

22 projets de solarisation (10 en toitures photovoltaïques et 12 en ombrières de parking ou de préau) pour 15 millions d'euros dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR).



CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE FORMATIONS DE PROFESSIONS DE SANTÉ À BESANÇON (25)

Face à l'obsolescence des locaux et à la dispersion des sites, la Région a décidé de construire un établissement unique : l'Institut Paulette Guinchart. Il mutualise les ressources et améliore les conditions d'enseignement des formations soignantes et paramédicales du centre hospitalier régional universitaire (CHRU).

D'un coût global de 31 millions d'euros, ce nouveau bâtiment accueille plus de 1 000 personnes sur plus de 7 000 m².

Sa construction suit des critères énergétiques et environnementaux particulièrement avancés. Les énergies renouvelables, les matériaux biosourcés et une ossature bois limitant l'usage du béton ont été privilégiés.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE RÉHABILITATION DES LYCÉES

21 chantiers se sont achevés en 2024, dont :

- construction de la demi-pension et de logements de fonction des lycées Belin et Munier à Vesoul (70) (11,7 millions d'euros) ;
- modernisation de l'internat du lycée Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames (25) (7,6 millions d'euros) ;
- restructuration du lycée Faure à Morteau (25) (32 millions d'euros) ;



- restauration de l'internat du lycée La Prat's à Cluny (71) (13,3 millions d'euros) ;
- restructuration des ateliers de maintenance automobile au lycée Hippolyte Fontaine à Dijon (21) (6,8 millions d'euros) ;
- reconstruction du restaurant scolaire et aménagement de l'ancienne demi-pension au lycée La Barotte à Chatillon-sur-Seine (21) (3,67 millions d'euros) ;
- pose d'une ombrière photovoltaïque sur une pisciculture du lycée du Morvan à Château-Chinon (58) (2,2 millions d'euros).

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les actions se sont intensifiées en 2024 avec le déploiement de la solarisation (28 projets en cours), le versement de la dotation Gros entretiens, réparations et renouvellement des installations de chauffage (GERRIC) à hauteur de 2,6 millions d'euros et le suivi des contrats d'économie d'énergie (716 000 euros de recettes depuis 2021).

Le raccordement aux Réseaux de chaleur urbaine (RCU) a progressé, passant de 30 à 57 sites entre 2017 et 2024, couvrant 30 % des consommations hors électricité. D'ici 2030, 56 nouveaux sites pourraient être connectés.

DÉVELOPPEMENT DE LA BASE DE DONNÉES PATRIMONIALES

La maintenance des bâtiments nécessite une connaissance précise de leur architecture. La Région a investi dans l'achat de la plateforme de gestion de la donnée immobilière Stonal, vers laquelle les deux anciennes bases de données patrimoniales convergeront.

En 2024, les efforts ont porté sur l'harmonisation, l'archivage et l'accessibilité des plans existants, ainsi que sur la restructuration des logements de fonction. Un marché de relevé des plans a été initié et 102 comptes utilisateurs ont été créés.

POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES LYCÉES

Les opérations pour rendre les lycées accessibles aux personnes handicapées s'accroissent depuis 2022.

14,7 millions d'euros ont été investis pour la mise en accessibilité dans les lycées publics. 19 lycées sont désormais intégralement accessibles et 31 sont en cours d'étude ou de consultation. L'objectif, dans un premier temps, est de rendre toutes les fonctions principales des établissements accessibles, puis la totalité des sites.

C. ADAPTER L'ORIENTATION ET L'APPRENTISSAGE AUX BESOINS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région partage avec l'État la compétence du Service public régional de l'orientation (SPRO). À ce titre, elle coordonne l'action des différents organismes chargés de l'orientation des actives et actifs (en situation de travail ou en recherche d'emploi). De plus, la collectivité s'est vu transférer une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent avec la loi « Avenir professionnel ».

Deux des priorités du schéma prévisionnel du SPRO 2023-2028 sont de :

- garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de service ;
- assoir une stratégie d'information sur les métiers et les formations.



CHIFFRES CLÉS

5/5 pour les candidats

régionaux aux Worldskills. Cinq élèves de Bourgogne-Franche-Comté étaient sélectionnés en septembre aux compétitions mondiales des métiers à Lyon (69). Tous sont repartis avec une médaille d'excellence dans la conception-industrialisation, le dessin industriel, l'ingénierie en automatisation, l'intégration robotique et la mécatronique.

Plus de 4 400 offres de stages sur la plateforme de recherche stages.bourgognefranche-comte.fr pour environ 2 800 candidatures inscrites.

177 Centres de formation d'apprenti-es (CFA) et **36 000 apprenti-es** (augmentation de presque 3% en 1 an) ; 38 % de femmes parmi les apprenti-es (31 % en CAP, 47 % en Bac+3).

MISE À JOUR ET DISTRIBUTION DU GUIDE D'ORIENTATION APRÈS LA TROISIÈME

Après la mise à jour du guide « Après la 3^e j'ai le choix ! », la Région a procédé à sa distribution en version imprimée aux élèves des classes de 3^e pour répondre aux souhaits des équipes pédagogiques et des familles.

CÉRÉMONIE RÉGIONALE « JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT »

La Région a soutenu financièrement pour la 4^e année ce concours vidéo pédagogique réalisé par et pour les jeunes (issus de 28 établissements). L'objectif est de leur faire découvrir des métiers via la réalisation de courts-métrages de 3 minutes. Ce concours leur permet d'aller à la rencontre des entreprises, et offre l'opportunité de travailler autrement et de développer des compétences (écriture, tournage, montage...)

58 films ont été présentés en juin au cinéma Olympia de Dijon (21). Une cérémonie, avec remise de prix, à laquelle ont assisté 300 jeunes. Les vidéos ont été ensuite mises en ligne pour le grand public à la recherche d'informations pour s'orienter.



ASSISES RÉGIONALES DE L'ORIENTATION À MOIRANS-EN-MONTAGNE (39)

Organisées en octobre, sur le thème « le jeu et les pratiques différenciantes en orientation », ces rencontres des professionnel·les de l'orientation visent à rassembler autour d'objectifs partagés, à promouvoir et valoriser les bonnes pratiques, à favoriser l'interconnaissance et l'échange, tout en proposant des espaces de co-construction.



CRÉATION DU JEU MISTERIUM

Ce jeu de cartes est un outil pédagogique et ludique innovant destiné à accompagner les collégiennes et collégiens dans leur orientation professionnelle. Conçu par un groupe de travail avec plusieurs actrices et acteurs de l'orientation, il se déroule en deux phases clés : la définition de leurs centres d'intérêt puis la mise en relation avec différents secteurs professionnels, susceptibles de les intéresser.

JOURNÉE SUR LA MIXITÉ DANS LE NUMÉRIQUE

Près de 60 participant·es ont assisté à cette journée organisée en novembre pour promouvoir la mixité des métiers dans le numérique. Ce secteur clé est confronté à une pénurie de compétences et la diversité est un enjeu économique mais aussi social et sociétal. Exclure les femmes de ce domaine, c'est se priver de la moitié des talents nécessaires à son évolution, avec des conséquences sur l'innovation et la compétitivité.

Au programme : tables rondes, retours d'expérience et moments d'échanges. Les projets lauréats de l'appel à projets Mixité et numérique, lancé par la Région, ont été aussi mis en lumière.

SPECTACLE « DES RÊVES ET DES PEURS DE L'ORIENTATION »

Des jeunes, parents et enseignant·es étaient invités à exprimer par écrit leur ressenti face aux étapes de l'orientation. Ces témoignages ont ensuite été restitués par des acteurs. Plusieurs collèges et lycées de la région ont assisté à ces représentations-débats.

Ce projet innovant visait à dédramatiser l'orientation scolaire et professionnelle en faisant s'exprimer les émotions. Ce projet a reçu un trophée d'argent au prix national Territoria.



STAND À STUDYRAMA

Organisé en novembre au parc des expositions de Dijon (21) et à Micropolis à Besançon (25), le salon des études supérieures est pensé prioritairement pour l'orientation des lycéennes et lycéens de la région afin qu'ils appréhendent l'environnement économique et des métiers, diversifient leurs choix et affinent leur projet. La Région tenait un stand pour faire découvrir les outils et les ressources qu'elle met à leur disposition.

FINANCEMENT D'UN SIMULATEUR POUR FORMER À LA LOGISTIQUE

La Région soutient l'achat d'équipements pédagogiques innovants. Ainsi, le centre de formation en transport et logistique Aftral a reçu un financement de 7 900 euros pour un hall logistique virtuel.

Ce simulateur immerge les apprenti-es dans un entrepôt virtuel et leur permet d'acquérir des gestes professionnels, de réagir à des aléas, d'interagir en équipe et d'être évalué par les formateurs et formatrices. Après une expérimentation réussie, 5 centres de Bourgogne-Franche-Comté seront prochainement équipés pour former efficacement aux métiers de la logistique tout en renforçant sécurité et performance.



D. ACCOMPAGNER LES ACTRICES ET ACTEURS DE LA CULTURE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a confirmé en 2024 son rôle majeur dans l'animation des différents réseaux. Ainsi, la structuration de la filière patrimoine a été poursuivie, autour d'enjeux partagés : favoriser la connaissance mutuelle, diffuser les ressources, structurer les réseaux, partager les patrimoines avec tous les publics et valoriser tous les patrimoines en transversalité. Ce rôle structurant de la Région se décline également dans les travaux d'inventaire et leur nécessaire valorisation.

La collectivité a par ailleurs poursuivi son accompagnement des actrices et acteurs du territoire dans le processus de création, production et diffusion. Ces liens étant fragilisés par les crises successives qui impactent de façon durable l'ensemble du secteur culturel.

GRANDE DIVERSITÉ D'ACTIONS À DESTINATION DES PARTENAIRES DE LA FILIÈRE PATRIMOINE

En janvier : formation pour bien accueillir et concevoir des médiations adaptées à l'attention des personnes en situation de handicap au musée des maisons comtoises à Nancray (25).

En février : rencontres régionales du patrimoine à Dijon (21).

En avril : webinaire sur les financements européens pour les projets patrimoniaux.

En juillet : échanges sur la création d'un site web pour les acteurs de la filière.

En septembre : groupe de travail sur la pierre sèche.

En novembre : rencontre régionale « Patrimoine et numérique » à la saline royale d'Arc-et-Senans (25).



CHIFFRES CLÉS

53 500 entrées au château de Châteauneuf (21) sur 6 mois. **11 000 articles** vendus à la boutique et **98 % d'avis très favorables** sur internet.

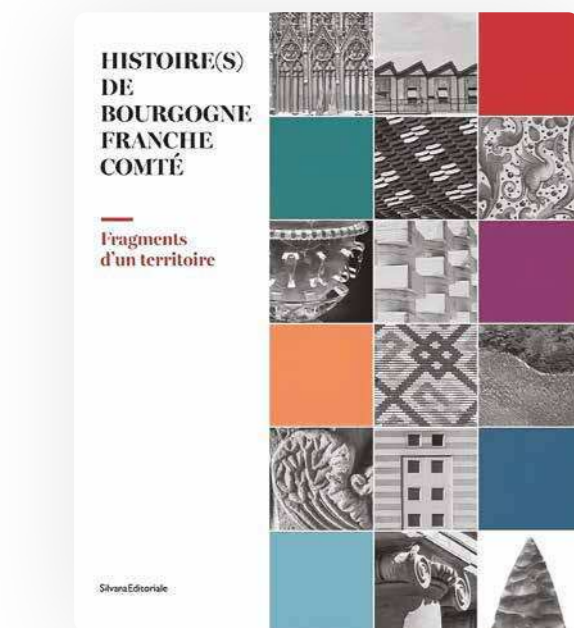
25 structures financées chaque année pour leurs projets de sensibilisation à l'art contemporain.

31 chantiers patrimoniaux aidés, soit plusieurs centaines de jeunes concernés.

Plus de **18 000 spectatrices et spectateurs** à la Cité de la voix, pôle national de la voix. **360 artistes** accueillis en résidence, **440 élèves** ont suivi une action d'éducation artistique et culturelle et **25 formations** et stages.

120 festivals aidés dans la région dans toutes les disciplines (spectacle vivant, cinéma, littérature, etc.).

14 films accompagnés par la Région, une année exceptionnelle. Plusieurs ont été primés : *Vingt dieux* (2 César obtenus), *Le roman de Jim*, *La petite vadrouille*, *Fario...* Ces succès apportent des retombées médiatiques d'ampleur en plus de celles économiques directes lors des tournages.



PUBLICATIONS DU SERVICE DE L'INVENTAIRE

Développé avec les maisons des sciences de l'homme de Dijon (21) et de Besançon (25), l'ouvrage sur l'histoire de la région intitulé *Histoire(s) de Bourgogne-Franche-Comté - Fragments d'un territoire* a été publié en novembre et complète les deux monographies parues dans la collection « Parcours du patrimoine » sur le théâtre d'Auxerre (89) et le Kursaal de Besançon (25).



SOUTIEN AUX LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

La Région a signé avec le centre national du livre et le ministère de la Culture un contrat de filière qui permet d'aider financièrement les librairies pour leurs achats en matériel informatique, mobilier et stock d'ouvrages.

13 librairies ont été soutenues à ce titre pour 18 projets d'investissement. Le contrat est signé pour deux ans et les résultats obtenus seront analysés fin 2025.

SOUTIEN À DES PROJETS DE VALORISATION DU PATRIMOINE, D'ENVERGURE NATIONALE

La Région a soutenu deux expositions labellisées d'intérêt national : *Made in Germany*, au musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon (25) et *Maitres et merveilles*, au musée des beaux-arts de Dijon (21). Ces deux expositions ont remporté un succès public majeur et ont permis aux musées de bénéficier d'une couverture médiatique nationale et internationale.

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE

Le spectacle *Courgette* a apporté un Molière à la compagnie Paradoxe(s) basée à Besançon (25). L'histoire est celle d'un petit garçon placé en foyer d'accueil à la suite d'un évènement tragique. Le spectacle a ensuite tourné en région et dans toute la France.

La compagnie avait reçu l'aide à la production pour ce spectacle en 2021 (7 500 euros) et est aidée pour l'ensemble de son activité à hauteur de 15 000 euros par an depuis 2023.



E. DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2024 a surtout été marquée par la tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris. Dans le cadre de la politique sportive régionale, plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en œuvre pour permettre l'organisation d'animations prônant les valeurs de l'olympisme ainsi que l'attribution de près de 4 000 billets pour assister à différentes épreuves. Ces places ont été offertes aux bénévoles, lycéennes et lycéens de plus de 350 associations sportives civiles et scolaires de l'ensemble du territoire.

Toute l'année, la Région favorise un aménagement sportif durable du territoire. En cohérence avec le Projet sportif territorial (PST) et les objectifs liés à la transition énergétique et écologique, plus de 45 projets d'équipements ou d'aménagements sportifs ont été accompagnés.

Un nouveau dispositif d'accompagnement aux clubs permet aussi un soutien à des initiatives durables et à des projets associatifs renouvelés.

CHIFFRES CLÉS

3 900 billets (dont 2 250 pour les jeux paralympiques) ont été attribués à plus de 350 associations sportives civiles et scolaires.

17 athlètes licencié-es en Bourgogne-Franche-Comté ont été sélectionnés pour les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) avec 3 médaillés à la clé (Hector Denayer en para natation en argent sur 100 mètres brasse et en bronze sur 200 mètres 4 nages, et Cyril Viennot en argent en para triathlon).

118 manifestations sportives (pour 31 disciplines) soutenues pour un total d'1 million d'euros.

71 projets soutenus autour des JOP et de leur héritage.

61 ligues et comités sportifs soutenus, représentant 6 534 clubs et 597 000 licencié-es.

POURSUITE DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE MINIBUS

La reconduction de ce programme permet une mutualisation des coûts de transport et une réduction de l'empreinte carbone des clubs sportifs. 69 associations issues de 28 disciplines différentes ont été soutenues, pour un montant de plus de 1 million d'euros.



SOUTIEN AUX CLUBS

91 clubs ont été aidés pour un montant total de 2,92 millions d'euros. 20 clubs évoluant à haut niveau (amateur ou professionnel) ont été soutenus à la suite de la refonte du dispositif d'aide. 71 associations sportives ont été accompagnées pour mener à bien des projets en lien avec l'accueil, l'héritage ou la promotion des JOP, en aspiration avec les priorités régionales liées aux enjeux de transition énergétique et écologique.

ACCOMPAGNEMENT DU SPORT SCOLAIRE

Structurées autour de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), les associations sportives des lycées sont accompagnées par la Région. 117 établissements ont bénéficié d'une participation à leur frais de fonctionnement pour un montant cumulé de 80 000 euros.

Plus de 400 élèves, répartis dans 27 lycées, ont aussi pu bénéficier de places offertes par la Région pour assister aux Jeux olympiques et paralympiques.



SOUTIEN ACCENTUÉ POUR LE CENTRE DE SKI NORDIQUE

L'aide au Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémaman (39) s'est accentuée avec l'attribution d'une enveloppe spécifique de 30 000 euros dédiée à l'accompagnement des sportives et sportifs à haut potentiel vers la haute performance, et le financement de nouveaux espaces de préparation physique et d'accueil du public.



F. ENCOURAGER LA CITOYENNETÉ, LA VIE ASSOCIATIVE ET L'AUTONOMIE DES JEUNES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région participe à la consolidation du secteur associatif et à la sécurisation de son accompagnement de proximité via des dispositifs éprouvés (aide à l'emploi d'utilité sociale, soutien au Dispositif local d'accompagnement (DLA) ou accompagnement des structures ressources).

Par ailleurs, la collectivité continue à encourager la capacité d'agir des jeunes et à promouvoir leur participation citoyenne, avec par exemple « Ma Région pour demain », démarche de dialogue structuré de la jeunesse.

En 2024, la Région a intensifié :

- le déploiement de la carte Avantages jeunes assuré par le réseau Infos jeunes BFC (aussi accompagné par la Région dans son développement) ;
- l'encouragement à l'expérimentation via différents appels à projets.



« MA RÉGION POUR DEMAIN » : DIALOGUE AUTOUR DES MOBILITÉS

Pour ce second cycle du dialogue structuré de la jeunesse, 15 espaces permanents ont été constitués sur l'ensemble du territoire. Ils ont permis à 150 jeunes d'échanger sur les mobilités à l'occasion de plusieurs réunions. 18 espaces volants ont été constitués le temps d'une seule rencontre et ont permis de toucher 250 jeunes supplémentaires.

« Ma Région pour demain » a été clôturé par une simulation d'assemblée plénière, en juin, à Besançon (25). Les jeunes conseiller-es y ont formulé des propositions autour des mobilités en Bourgogne-Franche-Comté.

SOUTIEN CONSOLIDÉ AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

En 2024, la Région a renforcé son accompagnement en faveur du DLA. Ce dispositif public a pour but de développer les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), de les aider à créer ou pérenniser des emplois. En accompagnant économiquement ces associations, le DLA a un impact positif sur les projets et le développement des territoires. 9 structures ont été soutenues pour un montant total de 273 000 euros.

CHIFFRES CLÉS

211 emplois associatifs soutenus pour un montant total de 1,5 million d'euros.

18 projets soutenus au titre de l'aide aux projets égalité femmes-hommes, citoyenneté et lutte contre les discriminations.

10 projets soutenus au titre de l'aide aux projets jeunesse pour un total de 71 000 euros.



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DITES « TÊTES DE RÉSEAUX »

Les associations peuvent rassembler leurs forces au sein d'un réseau afin d'avoir plus d'impact sur les politiques publiques. La tête de réseau endosse alors le rôle de porte-parole et défend les intérêts de ses membres.

La Région a co-financé le déploiement de Guid'Asso en BFC à hauteur de 55 000 euros. Ce réseau propose un service gratuit d'accueil, d'information, d'accompagnement d'appui à la vie associative au service de toutes les associations.

Elle a également soutenu le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) à hauteur de 20 000 euros. Ce réseau fédère les associations d'éducation populaire et a adopté un projet associatif ambitieux sur la période 2024-2027.

CARTE AVANTAGES JEUNES

Véritable levier pour le pouvoir d'achat et l'accès à la culture et au sport, la carte avantages jeunes est diffusée auprès de 90 000 personnes de moins de 30 ans et sa diffusion progresse. Fortement soutenu par la Région, le réseau Infos jeunes BFC développe ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

La Région enrichit les offres de cette carte avec des coupons librairies et bibliothèques et des avantages sur les transports.



G. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région travaille à réduire les inégalités d'accès à la santé. Cela passe en partie par sa politique d'aménagement, qui fixe des objectifs d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux et de renforcement de l'offre de soins coordonnés de proximité. 2024 a été marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre d'un axe « santé » dans les contrats « Territoires en action » (TEA) ;
- la poursuite du soutien aux structures régionales (IREPS, PGI, etc.) ;
- la relance du Fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) ;
- et la contribution aux réseaux des « animateurs santé des territoires » et « santé environnement », aux côtés de l'Agence régionale de santé (ARS).

Une nouvelle feuille de route santé 2024-2028 a été validée. Elle se nourrit des différents cadres stratégiques tels que le 4^e Plan régional santé environnement (PRSE) et le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).

CHIFFRES CLÉS

30 contrats « Territoires en action » comportent un axe santé, soit un montant d'investissement estimé à 7,2 millions d'euros.

6 projets de maisons de santé pluriprofessionnelles soutenus.

4 structures régionales d'appui soutenues par la Région : pôle de gériatrie et d'innovation, pôle fédératif de recherche en santé publique, promotion santé et Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement (Graine).

5 postes de chef-fes de clinique des universités, assistant-es des hôpitaux soutenus par la Région.

19 postes soutenus pour l'animation territoriale en santé, en lien avec les contrats « Territoires en action » et les contrats locaux de santé, pour plus de 290 000 euros.

SUIVI ET ANIMATION DES OUTILS POUR LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

La Région a poursuivi son soutien à la consolidation des lieux d'exercice. 6 projets de maisons de santé pluriprofessionnelles ont ainsi été soutenus : Champs-sur-Yonne (89), Luxeuil-les-Bains (70), Montholon (89), Pouilly-sur-Loire (58), Savigny-les-Beaune (21) et Soucy (89), pour près de 930 000 euros.



POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU 4^E PROGRAMME RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

Il porte notamment sur les perturbateurs endocriniens, l'urbanisme favorable à la santé, l'observation et l'éducation aux enjeux de santé-environnement. La Région soutient les structures, elle a donc poursuivi son aide au pôle fédératif de recherche en santé publique.

APPUI AUX PROJETS DE SANTÉ DANS LES CONTRATS « TERRITOIRES EN ACTION »

Ce soutien porte sur :

- la structuration de l'offre en santé (soutien des postes d'animatrices et animateurs santé dans les territoires, une stratégie d'accueil et d'installation des professionnel·les de santé) ;
- le développement de conditions favorisant l'installation des professionnel·les de santé (hébergement, mobilité spécifique, projets d'accueil). 7 actions ont été financées au profit de 6 porteuses et porteurs (pays et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)) pour un montant total de près de 37 000 euros.

RELANCE DU FONDS RÉGIONAL D'EXPÉRIMENTATION EN SANTÉ (FRES)

À travers ce fonds, la Région apporte son soutien à des projets qui améliorent l'organisation des soins et de la santé. Des projets liés à l'organisation des professionnel·les de santé (coordination, délégation) et à des installations nouvelles, par exemple :

- expérimenter de nouvelles coordinations entre professionnel·les ;
- mobiliser des infirmier·es en pratiques avancées ;
- expérimenter la prise en charge de la population en soins de premier recours.

Des projets apportant de nouvelles modalités de prise en charge ont aussi été aidés : exercice en multisites, formats d'accueil temporaire ou mobile. 22 500 euros ont été mobilisés pour des projets de medicobus ou buccobus.

H. FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La lutte contre les inégalités figure parmi les 17 objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), aux côtés des défis mondiaux liés au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix ou à la justice. Les crises mondiales (climatique, démocratique, économique, etc.) conduisent à l'accroissement des inégalités et des violences, notamment à l'encontre des femmes et des minorités. Afin de contribuer à un avenir meilleur et plus durable, la Région a placé au cœur de sa stratégie la lutte contre les discriminations. Les actions de la collectivité s'articulent autour de deux priorités : l'égalité de genre et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

12 800 entretiens individuels (entretiens juridiques, emploi, violences) ont été réalisés par les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) dans les 109 permanences physiques réparties sur les 8 départements. La Région a soutenu ce réseau à hauteur de 80 000 euros.

DUODAY, PREMIÈRE PARTICIPATION

La Région a participé en novembre et pour la première fois au DuoDay, action de découverte d'un milieu professionnel pour des personnes en situation de handicap, qui se déroule pendant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. 12 propositions de stage et 5 duos ont été concrétisés lors de cette journée de rencontre, de découverte des métiers et services de la collectivité, avec une immersion dans un nouvel environnement de travail. Certain·es ont gardé des liens pour poursuivre l'expérience avec des stages rémunérés.

SENSIBILISATION À LA COMMUNICATION ÉGALITAIRE

En juin 2019, la Région s'est engagée à communiquer sans stéréotype de sexe en signant le guide du Haut conseil à l'égalité (HCE). Une nouvelle action de sensibilisation a été proposée en octobre à 110 agent·es volontaires afin de développer une communication non discriminante. Objectifs : repérer les biais présents dans la communication et leurs effets, identifier les principaux stéréotypes présents dans les supports de communication publique et prendre conscience du pouvoir transformatif des mots et des images dans le but d'outiller le personnel pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes.



STANDUP
contre le harcèlement de rue

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Plusieurs actions de sensibilisation ont été proposées aux personnels des trois fonctions publiques en novembre, lors du mois de l'innovation publique, et en écho à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Un atelier de Stand up contre le harcèlement dans l'espace public et une intervention sur le rôle des encadrant·es face aux violences conjugales et intrafamiliales ont permis à l'assistance d'apprendre à identifier les violences et à agir, pour orienter et accompagner les victimes.



LA SANTÉ DES FEMMES ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

L'axe 3 de la feuille de route santé régionale adoptée en 2024 vise à développer la prévention et la promotion de la santé. Le chapitre consacré à la santé des femmes et des personnes vulnérables prévoit que les partenaires veillent à la montée en puissance de statistiques et données portant sur la santé des femmes et favorisent la prise en compte du genre dans les études relatives à la santé en Bourgogne-Franche-Comté. La Région a aussi l'ambition de consolider la présence et l'accessibilité des associations engagées auprès des femmes, au premier rang desquelles la fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et le réseau régional du Planning familial en émergence, et de soutenir les « Maisons des femmes » en création.

CENTRE DE RESSOURCES EMILIE MOTTET DÉDIÉ À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Dans le cadre du contrat de plan État-Région 2021 - 2027, l'État et la Région portent un projet original commun, celui de construire le premier Centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes en Bourgogne-Franche-Comté. En 2024, l'action du centre s'est concentrée sur la cartographie et la rencontre de plus de 170 structures œuvrant pour l'égalité, la création d'une identité graphique et la rédaction du cahier des charges du futur site internet, ainsi que sur l'organisation d'un événement de lancement du projet.



**III. INTENSIFIER L'ENGAGEMENT
DANS LES TRANSITIONS
ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE
ET NUMÉRIQUE**

A. COP : LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PLANIFIE SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA COP RÉGIONALE C'EST QUOI ?

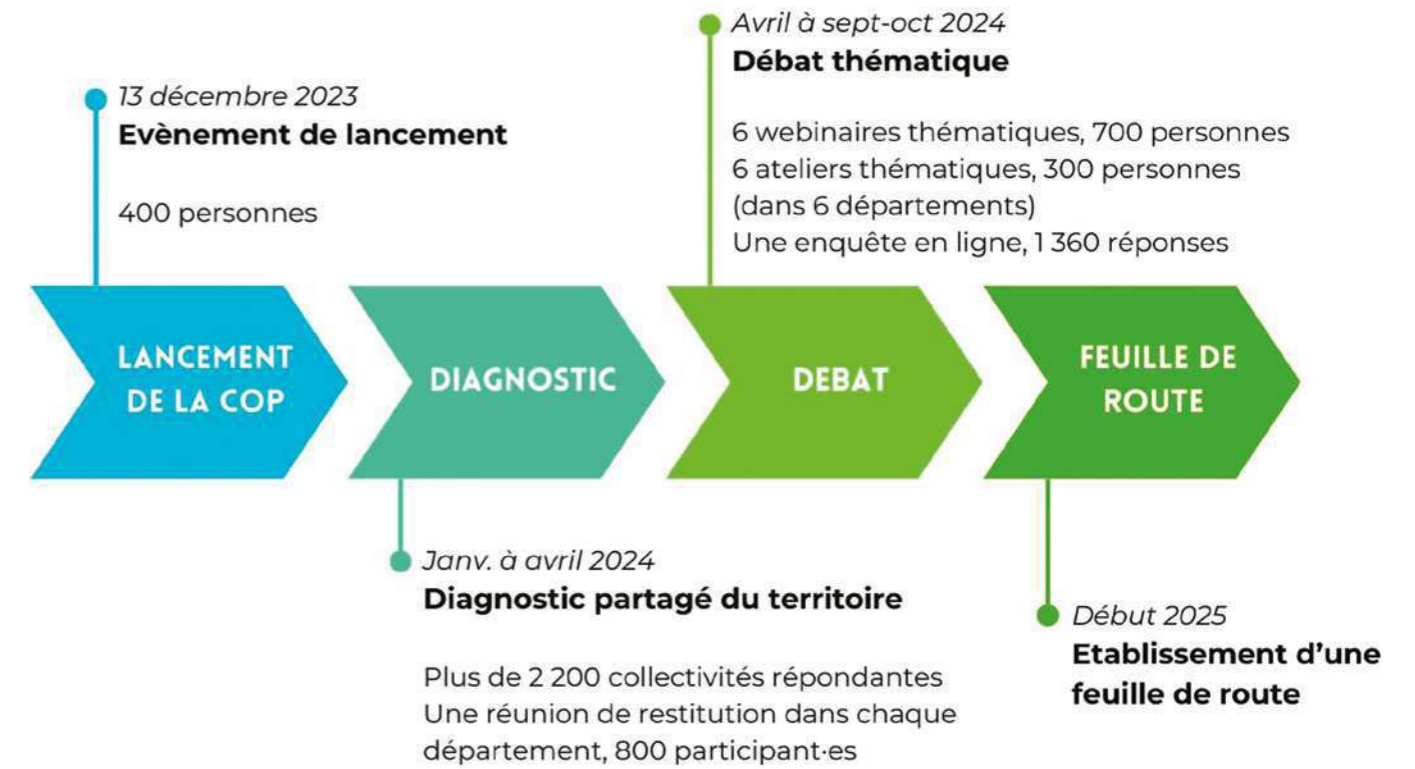
Lors des accords de Paris en 2015, la France s'est fixé l'objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de -55 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990) afin d'atteindre une neutralité carbone en 2050. Et cela est très ambitieux : il s'agit de faire autant, en moins de 10 ans, que ce qui a été fait en 30 ans entre 1990 et 2020 ! Afin de respecter ces accords, en 2023, le gouvernement a déployé le chantier de planification et territorialisation de la transition écologique (aussi nommé France Nation Verte), aussi bien sur le climat que sur la biodiversité et les ressources. C'est un plan concret et collectif qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyennes et citoyens, associations, etc.) pour réussir la transition écologique. C'est dans ce cadre que les Conférences des Parties (COP) régionales ont été mises en place fin 2023.

En Bourgogne-Franche-Comté, la Région a choisi de co-piloter la COP régionale aux côtés des services de l'État en région.

POUR ATTEINDRE QUELS OBJECTIFS ?

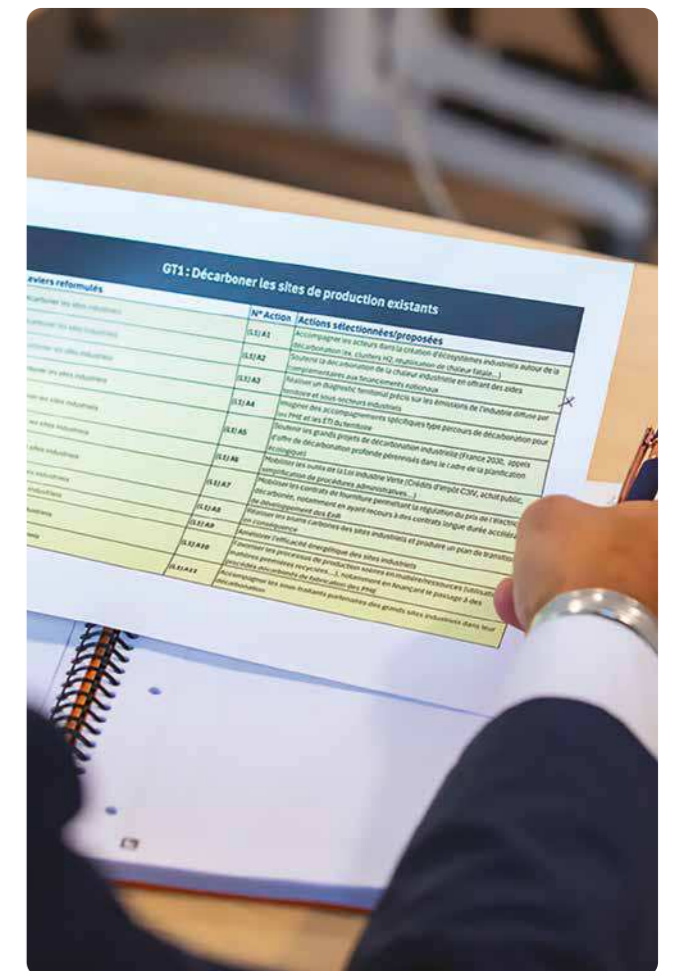
Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté doit participer à hauteur de 5 % de l'effort national, soit un objectif de baisse des émissions de GES entre 2019 et 2030 de 10 465 kt eq CO₂, auxquels s'ajoutent des enjeux en matière de préservation de la biodiversité, des ressources (eau, sols, milieux, etc.), de baisse des déchets.

Les grands secteurs d'activités sur lesquels concentrer nos efforts sont les transports, l'industrie, l'agriculture, les forêts et sols, les bâtiments, l'énergie et la gestion des déchets. Les actions s'articulent autour de six thématiques de la vie quotidienne.



QUELLE MÉTHODE DE TRAVAIL EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

En interne à la Région, plus d'une dizaine de directions opérationnelles ont été régulièrement associées et ont contribué aux travaux d'élaboration de cette feuille de route.



QUEL EST LE CONTENU DE LA FEUILLE DE ROUTE ?

A l'issue de cette année de travail, l'État et la Région ont formalisé une feuille de route comprenant 44 actions de portée régionale. Celles-ci ont été choisies car elles sont nouvelles et/ou « massifiantes », c'est-à-dire qu'elles permettent de renforcer et déployer plus largement une action déjà existante, elles sont partenariales, et enfin elles sont opérationnelles rapidement. Les actions peuvent être portées par un ou plusieurs acteurs régionaux et visent tant les collectivités, le monde économique, les acteurs institutionnels que les citoyens.

Ainsi, la feuille de route ne dresse pas un inventaire exhaustif de l'ensemble des initiatives portées à tous les niveaux mais se concentre sur une sélection d'actions qui visent, grâce au partenariat, à accélérer les efforts au service de la transition. Parallèlement, la feuille de route pose l'ambition d'une coordination renforcée de l'État et de la Région pour accompagner les acteurs, au premier rang desquels les collectivités, à faire émerger des projets à leur échelle contribuant à la transition écologique.

Cette feuille de route régionale de la planification écologique constitue donc un cadre d'actions partagé, qu'il revient à chacun de faire vivre dès 2025 et dans la durée. Elle pourra être complétée par des approches thématiques complémentaires (par exemple l'adaptation des emplois et compétences nécessaires aux métiers de la transition) et fera enfin l'objet d'un suivi dans le temps pour mesurer les résultats.

POUR EN SAVOIR PLUS
Sur la planification écologique :
cop-bfc-versdemain.fr



B. METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) devait être modifié pour être conforme à la loi. Les deux procédures de modification ont été finalisées simultanément avant la fin de l'année.

RAPPEL DES MODIFICATIONS RÉALISÉES

La première modification découlait principalement de la loi Climat et résilience. Celle-ci imposait des changements sur les volets logistique, déchets et Zéro artificialisation nette (ZAN).

La seconde modification était consacrée à l'harmonisation à l'échelle régionale des éléments constitutifs des anciens Schémas régionaux de cohérence territoriale (SRCE). C'était une décision du tribunal administratif de Dijon (21) en 2023.



CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)

Les deux modifications ont nécessité la consultation écrite des Personnes publiques associées (PPA). Entre février et mai, plus de 120 structures ont ainsi été consultées (le représentant de l'État dans la région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes porteurs d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), etc.).

PRÉPARATION DU VOTE

Les deux modifications ont également nécessité l'organisation de la mise à disposition numérique des deux dossiers au public (en juin), la rédaction des bilans de la concertation puis la proposition des deux procédures au vote de l'assemblée plénière d'octobre.

DES MODIFICATIONS APPROUVÉES...

Puis les deux procédures modifiées ont ensuite fait l'objet d'un arrêté d'approbation, par le préfet de région, en fin d'année. Le Sraddet est désormais applicable dans sa version consolidée avec l'ensemble des évolutions apportées.

... DANS DES DÉLAIS CONTRAINTS

Le défi principal posé par les deux procédures de modification consistait à pouvoir les finaliser dans les délais contraints imposés respectivement par la loi Climat et résilience (novembre) et par le tribunal administratif (décembre).

Les délais ont été tenus dans les deux cas. Seules quatre autres régions ont pu adopter leur Sraddet dans les délais fixés.

L'approbation avant le 31 décembre de la procédure relative aux continuités écologiques a été rendue possible notamment par un remarquable travail mené avec les Personnes publiques associées (PPA), évitant ainsi la sanction d'une annulation du volet biodiversité.

C. ADAPTER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ AU TERRITOIRE ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

I. ADAPTER LE RÉSEAU ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région organise les mobilités sur le territoire en intégrant les défis climatiques et en adaptant le réseau de car et de train Mobigo. Les actions engagées permettent de favoriser le report des usager-es vers des moyens de transport bas-carbone, moderniser les infrastructures et renforcer l'intermodalité pour une mobilité plus durable, accessible et efficace.

CHIFFRES CLÉS

102,7 millions d'euros

(d'autorisations de paiement) affectés au volet mobilité du CPER 2023-2027, un investissement massif.

424,46 millions d'euros

pour les circulations du quotidien (trains et cars Mobigo, transport scolaire)



MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE « DES HORLOGERS »

Des travaux sur la ligne reliant Besançon, Valdahon, Morteau (25) et La Chaux-de-Fonds (en Suisse) ont été réalisés.

Cette seconde phase représente un coût de 53 millions d'euros (dont 35,4 millions de part Région) dans le cadre du CPER.

22 kilomètres de voie ont été renouvelés, 3 gares ont été rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite (Morteau, Valdahon et l'Hôpital du Grosbois (25)), des travaux de confortement ont été menés sur 3 tunnels, 6 ponts et 11 tranchées.

Un aller-retour supplémentaire en train Mobigo a été créé entre Besançon et Valdahon. Cette ligne, où la clientèle croît, est utilisée par environ 2 000 voyageuses et voyageurs par jour.



RÉNOVATION DE TRAIN

Le programme de rénovation de trains de type Autorail grande capacité (AGC) a été lancé en 2024 avec l'arrivée des premières rames en centre de rénovation. 100 millions d'euros d'autorisations de paiement avaient été votés en 2022.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

Les travaux routiers prévus dans le protocole CPER ont été contractualisés en 2024 pour un montant de 37,3 millions d'euros de part Région :

- travaux de finition de la RN7 Saint-Pierre-le-Moutier (58)/Chantenay-sur-Loire (44) ;
- franchissement de Pontarlier (25) ;
- liaison Sud d'Auxerre (89) ;
- et RN19 section Héricourt (70) - Sevenans (90).

La Région a également financé les études pour la liaison ouest de Besançon (25), pour un montant d'1,7 million d'euros.

Ces investissements permettent de poursuivre l'aménagement d'itinéraires structurants du réseau routier national, de désenclaver les territoires et de sécuriser les itinéraires.



TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITÉ DES GARES ET ARRÊTS ROUTIERS

Les gares de Montchanin (71), Vesoul (70) et Besançon Viotte (25) sont dorénavant totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite, conformément à l'agenda prévu par le Schéma directeur d'accessibilité.

La Région a par ailleurs contractualisé pour les travaux d'accessibilité des quais des gares de Chalon-sur-Saône (71), Nevers (58), Tournus (71) et Lure (70) pour un montant de 19,2 millions d'euros.

Enfin, des conventionnements avec des collectivités locales ont été réalisés afin de rendre 33 arrêts de car du réseau routier Mobigo accessibles, pour un montant de 773 000 euros.

PRÉPARATION DE LABELISATION SERM

Dépôt des dossiers de labellisation des Services express régionaux métropolitains (SERM) de Besançon (25) et Dijon (21) en décembre. Ce label permettra d'obtenir un financement complémentaire de la part de l'État via le Contrat de plan État-Région (CPER).

Les SERM visent à diminuer la dépendance à la voiture, à rendre accessible au plus grand nombre une offre compétitive et maillée de transport collectif (ferré, routier, etc.) et à relier plus efficacement les villes petites et moyennes à la métropole en diminuant les temps de parcours et/ou en améliorant la fréquence. Ils contribuent ainsi à la lutte contre le changement climatique mais aussi à la maîtrise de la métropolisation.



2. TOUTE UNE OFFRE DE MOBILITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région, actrice majeure de la mobilité et de l'intermodalité en Bourgogne-Franche-Comté, travaille à la structuration d'une chaîne complète qui assure la complémentarité des offres de transport public sur le territoire régional. Avec un objectif ambitieux : le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment, à un prix acceptable par les voyageurs et voyageuses et à un coût soutenable par la collectivité.

L'offre de mobilité régionale, c'est un réseau de train et car Mobigo pour se déplacer au quotidien auquel s'ajoutent 2 900 circuits de transport scolaire.

CHIFFRES CLÉS

8 000 utilisateurs et utilisatrices de l'application Mobigo, en moyenne par mois.

2,08 millions de voyages commerciaux sur les lignes régulières routières.

1,36 million de voyages TER en 2024 (soit +12% par rapport à 2023).

150 véhicules Mobigo renouvelés, dont 98 % de motorisations alternatives au diesel (dont 74 % de biocarburants). Depuis 2021, 2 690 véhicules ont été renouvelés sur le réseau car Mobigo. L'objectif du plan de mandat de suppression de 50% des véhicules diesel est atteint.

125 000 élèves sont transportés chaque jour (ou bénéficient d'une aide financière pour leur mobilité), avec actuellement un niveau de services différent selon les départements.



OPEN PAIEMENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Lancement de la solution open paiement, qui permet aux usager-es de payer leur titre de car Mobigo avec leur carte bancaire dans les véhicules. Celle-ci fait office de titre de transport. La Bourgogne-Franche-Comté est la 1^{ère} Région à proposer ce service.

Entre avril et décembre, ce sont 171 000 validations effectuées pour un chiffre d'affaires de près de 310 000 €. Les achats ont augmenté de 243 % entre mai (1^{er} mois «complet» de mise en service) et décembre 2024.

HARMONISATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

La notion d'ayant droit est unifiée pour toute la Région. Elle apporte des avancées importantes (gratuité pour les internes sur les lignes régulières dans le Jura, la Nièvre et l'Yonne, solutions facilitées pour les parents en garde alternée).



RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS AVEC LES ENTREPRISES DE TRANSPORT

Ce service public est délégué à des entreprises de transport. Certains contrats sont arrivés à échéance. La Région a donc renouvelé dans le Doubs les marchés de 176 circuits de transport scolaire et les lignes Pontarlier – Besançon (203 et 204) avec la création de la ligne 209 entre Valdahon et Pontarlier, pour un total de 46,6 millions d'euros.

GUIDE DES MOBILITÉ MOBIGO

Lancement en juillet du guide des mobilités, outil permettant à chaque partenaire et usager-e de mieux connaître l'offre de mobilité disponible sur tout le territoire régional. Ce guide a été largement diffusé auprès des élu-es et partenaires des territoires et est accessible en version dématérialisée sur le site viamobigo.fr

CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ

Avec 22 nouvelles approbations en 2024, la Région a approuvé 34 des 35 contrats opérationnels de mobilité à conclure sur le territoire régional.



D. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'efficacité énergétique des bâtiments reste une priorité de la Région qui, au travers du programme Effilogis, accompagne la rénovation de l'habitat privé, du logement social et des bâtiments tertiaires publics et associatifs. Pour les maisons individuelles, la politique nationale impacte fortement et durablement le service public régional : en effet, l'État met en œuvre progressivement sa nouvelle politique qui remet en cause Effilogis.

Le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue un des leviers majeurs pour atteindre les objectifs fixés dans le scénario Repos « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 ».

Le Comité régional de l'énergie (CRE) s'est réuni fin 2024 pour émettre un avis sur la première vague des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.

CHIFFRES CLÉS

2 900 logements sociaux rénovés au niveau basse consommation.

28 études et 14 installations d'énergies renouvelables ont été financées. Ces travaux permettront la substitution de 343 tonnes équivalent pétrole (TEP), et une économie d'émissions de gaz à effet de serre de 930 tonnes équivalent CO₂.



MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation Basse consommation et bas carbone (BBC) de plus de 2 900 logements sociaux et de plus de 150 bâtiments tertiaires publics ou associatifs a été soutenue sur le plan technique et financier au travers du programme régional Effilogis. Près de 1 000 logements en copropriétés ont bénéficié d'une aide pour un audit énergétique ou une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le réseau France Rénov', qui conseille les ménages, a continué de bénéficier du financement de la Région et des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour la dernière année.



DEUXIÈME JOURNÉE RÉGIONALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

280 participant-es se sont retrouvés en décembre à Dijon (21). L'objectif était d'outiller les territoires, faire connaître les réseaux d'animatrices et animateurs EnR et partager des retours d'expérience dans le cadre de 12 ateliers traitant des différentes filières d'énergies renouvelables. Cet événement a été coorganisé par l'Ademe et la Région, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et en lien avec le réseau «Élus pour agir».

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES « VOUS AVEZ RAISON »

4 courtes vidéos en « motion design » sur les filières bois, biogaz, éolien et solaire ont été diffusées en avril sur les réseaux sociaux et ont généré de nombreuses vues (5,7 millions d'impressions et 8 700 clics). Cette campagne visait à lutter contre les idées reçues et réaffirmer la politique de la Région.

ÉCOCONDITIONS

Mise en place de la deuxième génération d'écoconditions, pour l'ensemble des politiques régionales. Les porteuses et porteurs de projets devront respecter des critères environnementaux pour bénéficier d'aides régionales. Des webinaires à destination des maîtres d'ouvrage et un accompagnement des porteurs de projet ont été réalisés.



ANIMATION DU DISPOSITIF METHABFC

La mise en place du dispositif MetaBFC s'est poursuivie. Créé en 2023, sur la méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté, ce service s'adresse à tous les porteurs et porteuses de projets (agricultrices et agriculteurs, collectivités, etc.). Des outils ont été mis à leur disposition : une permanence téléphonique, le site methabfc.fr, une base de données, des webinaires mensuels et des visites de sites.



PARTENARIAT POUR DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION

Une convention de partenariat a été signée avec l'Etat, l'Ademe et Gaz réseau distribution France (GRDF) pour collaborer plus étroitement au développement de la méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi les actions communes prévues : un contrat de progrès pour quatre méthaniseurs et des journées d'information.

E. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ, INTENSIFIER LA GESTION DES DÉCHETS, FAVORISER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte toujours prégnant de changement climatique, d'effondrement de la biodiversité et de raréfactions des ressources, les objectifs de protection de l'environnement se sont poursuivis et ont porté notamment sur :

- la préservation et la restauration des continuités écologiques aquatiques et terrestres ;
- la sauvegarde des pollinisateurs, la préservation et le développement des haies champêtres et des variétés anciennes des vergers ;
- la préservation de sites naturels remarquables, par le renforcement du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR), la gestion et l'animation du réseau des sites Natura 2000, ainsi que le soutien aux sites des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne et de Franche-Comté ;
- la renaturation urbaine et la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la réalisation d'un état des lieux complet de la filière de production des déchets du Bâtiment et des travaux publics (BTP) permettant d'améliorer les connaissances sur les flux, les installations, les acteurs présents sur le territoire.

Ces enjeux et objectifs sont pris en compte de façon transversale dans d'autres secteurs d'activités portés par la Région : économie, tourisme, aménagement du territoire, gestion des lycées, etc.

CHIFFRES CLÉS

32 structures du réseau Natura 2000 soutenues pour l'animation de leur programme en faveur de la biodiversité (soit 45 ETP).

20 structures aidées pour leurs investissements dans les projets de création d'ateliers et de sites pour le réemploi, la réparation et le recyclage des déchets (montant global de 712 000 euros).

12 projets de renaturation urbaine soutenus sur 12 communes (862 000 euros).

8 500 élèves bénéficiaires de séjours classes environnement sur l'année scolaire 2023/2024 (382 000 euros).

21 kilomètres de haies (15,3 bocagères et 5,7 km mellifères), **5,5 kilomètres d'alignements d'arbres** et **2 200 arbres fruitiers** anciens replantés.



UNE NOUVELLE VERSION DU PLAN RÉGIONAL DES DÉCHETS INSÉRÉE DANS LE SRADET

Un plan conforté, avec des enjeux renforcés sur les pourcentages de valorisation à atteindre, les conditions à respecter pour les Combustibles solides de récupération (CSR).

UNE NOUVELLE VERSION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE INSÉRÉE DANS LE SRADET

Après une forte concertation avec les milieux scientifiques et associatifs, la trame verte et bleue est complétée et précisée, portant un enjeu fort de préservation de la biodiversité pour le territoire régional.

PROJET DE RENATURATION EN VILLE

La friche urbaine de Champerriet (17 000 m²) à Bavans (25), située en bordure du Doubs et à côté d'infrastructures associatives, sportives et culturelles, est classée en zone inondable et non constructible. Sa renaturation vise à préserver la biodiversité et à créer un îlot de fraîcheur pour s'adapter au contexte climatique de ces dernières années. La prise directe avec les berges du Doubs et sa ripisylve très riche est un atout majeur pour pouvoir proposer un cadre naturel et paysager très intéressant aux utilisatrices et utilisateurs.

Soutenu par la Région (200 000 euros), ce projet inclut aussi une connexion cyclable avec le quartier et la rue principale.



PREMIÈRE JOURNÉE RÉGIONALE DES TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

La Région, l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) ont organisé en avril ce premier événement du genre sur la thématique « biodiversité et collectivités » à Arbois (39).

L'objectif principal était de favoriser les échanges en faveur de la biodiversité et le partage d'expériences entre les collectivités engagées et désireuses de s'engager dans la préservation de la biodiversité. Plus de 100 participant-es ont pu dialoguer avec les partenaires susceptibles de les accompagner dans cette démarche sur leur territoire.



SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'accompagnement de la Région a permis de soutenir :

- 53 projets de restauration des milieux aquatiques, dont 40 sur la diversification ou la renaturation et 13 projets de mise en défense, 1 projet d'acquisition de site avant travaux (montant global de 700 000 euros) ;



- 26 dossiers d'animation de programmes d'actions (représentant 35 Équivalent temps plein (ETP) aidés), 4 dossiers d'étude de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), 4 dossiers d'études préalables aux travaux et 6 dossiers de communication (montant de 550 000 euros).



PARTENARIAT AVEC LES AGENCES DE L'EAU ET LA DREAL

Améliorer la coordination et développer des stratégies communes pour répondre aux multiples défis qu'impose le changement climatique : c'est dans cet objectif que la Région a signé, en janvier, une convention de partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et trois agences de l'eau (Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie).

Cette convention permet de coopérer sur des thématiques prioritaires : sobriété dans les usages de l'eau, restauration de la fonctionnalité des milieux, renaturation, protection de la qualité des eaux souterraines, transition des pratiques agricoles.

APPEL À PROJETS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : « LYCÉES : EN ROUTE VERS MOINS DE DÉCHETS ! »

Lancé en mai, il a pour objet de soutenir les initiatives de tri, de réduction des déchets et du gaspillage alimentaire dans les lycées régionaux et leurs restaurants via des actions de sensibilisation et d'information.

8 dossiers ont été soutenus pour un montant total de subventions de 52 500 euros.



F. SOUTENIR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET LA POLITIQUE MONTAGNE

I. ACCOMPAGNER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le climat humide de l'année 2024 a permis à de nombreux peuplements forestiers régionaux de récupérer après les étés chauds et secs de 2022 et 2023. Seuls les épicéas ont encore souffert de l'épidémie de scolytes.

La Région a cependant continué de faire de l'adaptation au changement climatique des forêts et de la filière bois une de ses priorités.

Elle a également poursuivi son soutien :

- à la sylviculture exemplaire (l'activité d'entretien des forêts en vue de leur exploitation commerciale) ;
- aux actions collectives en faveur de la compétitivité des entreprises ;
- et aux constructions publiques en bois local.

CHIFFRES CLÉS

107 dossiers Feader forêt ont été soldés pour un total de 5,36 millions d'euros. Ces aides concernent majoritairement les dessertes et les voies communales.

86 dossiers d'aides à la sylviculture exemplaire et 18 îlots d'avenir et plantations mélangées sur une vingtaine d'hectares ont été soutenus pour un total de 400 000 euros. Le but : tester l'adaptation de nouveaux peuplements face au changement climatique.

29 dossiers d'aides aux entrepreneurs de travaux forestiers et scieries, pour un total de 586 000 euros de subventions et 728 000 euros d'avances remboursables.

5 constructions publiques en bois local ont été soutenues pour un total de 357 000 euros.

35 nouveaux dossiers de desserte forestière instruits dans le cadre de l'appel à projet 2024 Feader, pour un total de près de 1,6 million d'aide. Une " desserte " désigne les différents aménagements utilisés pour la gestion des forêts : routes forestières, place de dépôts, etc.



FINANCEMENT D'UN CÂBLE-MAT POUR LE DÉBARDAGE

L'entreprise Locatelli forêts située à Bersaillin (39) a obtenu un financement de la Région de 223 000 euros pour l'acquisition d'un câble-mât.

C'est une technique pour récolter du bois dans des zones difficiles grâce à un système de câbles aériens. Les arbres coupés sont transportés en suspension dans les airs depuis leur lieu de coupe jusqu'à un endroit accessible aux camions de transport. Le câble-mât, contrairement à un débardage classique, ne fait pas rentrer d'engin en forêt et permet de préserver les sols, notamment dans les périodes humides et en hiver. Il s'agit du premier équipement de ce type dans la région.

SOUTIEN À L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES FINS (25)

Le bardage, la charpente et l'ossature de cet édifice sont en bois local issu de la commune, alors que l'isolant est en paille. La commune des Fins (25) a choisi du bois scolyté, leur forêt n'ayant pas été épargnée par l'épidémie sur les épicéas. La Région a aidé à hauteur de 150 000 euros au titre du bois local sur un budget global de plus de 5 millions d'euros (financement également via le dispositif régional Effilogis sur la partie rénovation).

2. PRÉPARER L'AVENIR AVEC LES PROFESSIONNEL-LES DE LA MONTAGNE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique montagne de la Région est co-construite avec des comités de massif. Ce sont des structures dont le but est de promouvoir le développement, l'aménagement et la protection de la montagne. Chaque comité définit une stratégie à moyen et long terme, déclinée en périodes d'actions à travers les Contrats de plan interrégionaux Etat-Région (CPIER). La Région est donc concernée par la mise en œuvre des CPIER 2021-2027 du massif du Jura, du massif des Vosges et du Massif central.

L'année 2024 a été consacrée en grande partie :

- à des actions d'accompagnement technique et financier de porteuses et porteurs de projets ;
- aux temps de travail interrégionaux de préparation des comités de programmation ;
- à la préparation d'études et actions structurantes comme le groupement de commande des bilans à mi-parcours ou le Plan d'adaptation au changement climatique (PACC).

L'année 2024 a également été marquée, par le renouvellement des membres des trois comités de massifs.

ANIMATION DE LA FILIÈRE AOC BOIS DU JURA

Le développement de cette Appellation d'origine contrôlée (AOC) se poursuit et s'intensifie grâce à l'investissement des actrices et acteurs de la filière pour la promotion de ce produit unique. Les ventes ont connu une hausse en 2024. Ce programme vise à soutenir son implantation sur le massif et travailler avec les donneuses et donneurs d'ordres, prescriptrices et prescripteurs et architectes pour faciliter sa mise en œuvre dans des projets de construction bois en région.



DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ITINÉRANT

L'association les Grandes traversées du Jura (GTJ) porte un programme de développement autour de ses itinéraires. Sept pratiques sont aujourd'hui proposées : ski de fond, ski de randonnée nordique, VTT, pédestre, raquette, vélo et équestre. Dans ce cadre, des actions sont conduites pour développer les itinéraires et les hébergements situés le long de ces tracés. L'objectif est de développer l'impact économique du tourisme de randonnée itinérante dans les Montagnes du Jura. La GTJ et ses différentes pratiques sont inscrites en tant qu'itinéraire d'excellence dans le schéma régional de l'itinérance touristique, adopté en novembre 2020.

CHIFFRES CLÉS

28% de la superficie de la Bourgogne-Franche-Comté est en zone de massif, représentant 26% de ses communes et 18% de sa population.

415 millions d'euros : c'est le montant contractuel que l'Etat et les Régions (Contrats de plans interrégionaux État-Région (CPIER)/Plan avenir montagne (PAM) et l'Europe (Feder interrégional) prévoient d'investir sur les territoires des montagnes du Jura, des Vosges et du Massif central sur la période 2021-2027.

34,8 millions d'euros : c'est l'engagement de la Région au titre des CPIER 2021-2027 dont 16,6 millions d'euros au titre du PAM 2021-2022.

524 dossiers déposés entre 2021 et 2024 et près de 23,5 millions d'euros de financement régional, soit 67% de l'engagement initial inscrit dans les CPIER.

ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE DU MASSIF CENTRAL (MORVAN)

- Relance accrue de porteuses et porteurs de projets au titre du Fonds européen de développement régional (Feder) interrégional 2021-2027 et préparation de la clôture de ce même programme 2014-2020 (fin de rôle d'autorité de gestion du Groupement d'intérêt public interrégional pour le développement du Massif central).
- Webinaire sur les travaux d'études des prairies herbagères agro-pastorales, en mars.
- Lancement de trois Appels à manifestations d'intérêt (AMI) sur l'attractivité-accueil, les grandes itinérances et les mobilités durables, en mars et avril.
- Ateliers de travail sur l'adaptation au changement climatique du Massif central à Saint-Flour (15), en mai.
- Lancement des travaux de répartition d'enveloppes du Fonds européen de développement régional (Feder) entre les 4 Régions du Massif central, en mai.



ÉTUDE MASSIF DU JURA

Première réunion d'organisation de l'étude à mi-parcours avec le bureau d'études attributaire du CPIER 2021-2027 Massif du Jura, en décembre.

G. ENCOURAGER LA TRANSITION NUMÉRIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région soutient les actrices et acteurs publics dans la mise en œuvre de projets de transformation numérique. L'objectif est de faire du numérique un outil efficace pour répondre aux questions d'intérêt général, améliorer la qualité des services publics et la qualité de vie des citoyen-nes, tout en contribuant à la transition écologique.

Pour s'engager dans cette démarche, la Région :

- développe une stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle ;
- s'engage dans une feuille de route pour un numérique responsable ;
- accélère le déploiement du réseau régional d'interconnexion souverain des lycées et des bâtiments administratifs ;
- renforce les compétences pour accompagner la transition numérique des territoires.

CHIFFRES CLÉS

2 webinaires mensuels avec des expert-es, réunissant 20 à 40 participant-es.

7 collectivités expérimentent DataBFC Territoires intelligents et durables (TID) : 324 capteurs pour 275 500 habitant-es.

22 sites supplémentaires raccordés au réseau très haut débit « Bourgogne-Franche-Comté Connect ».

93 % des bâtiments (d'habitation et à usage professionnel) du territoire régional raccordables à la fibre d'ici fin septembre 2024.

404 sollicitations reçues par le centre régional de cybersécurité de Bourgogne-Franche-Comté. Soit une hausse de 61 % par rapport à 2023.

ÉLABORATION D'UN PROJET DE GESTION INTELLIGENTE DU BÂTIMENT VIOTTE À BESANÇON (25)

La transition énergétique est une des priorités majeures de la politique régionale, et le numérique joue un rôle clé pour accélérer ce processus. La Région s'engage dans cette démarche en lançant un projet de gestion intelligente du bâtiment bisontin.

Les données collectées fourniront des informations en temps réel, permettant des décisions basées sur des données factuelles concernant les performances du bâtiment. Cela permettra de réduire les coûts énergétiques, de minimiser l'impact environnemental et de créer des espaces de vie et de travail plus durables et agréables.



EXTENSION DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DE LA RÉGION

La Région a considérablement étendu son réseau très haut débit « Bourgogne-Franche-Comté Connect » tout au long de l'année, permettant de raccorder des lycées et des bâtiments administratifs. Ces sites bénéficient désormais d'un débit cinq fois supérieur à celui des réseaux des opérateurs, offrant une meilleure qualité de service et une capacité d'évolution accrue.

Ces extensions ont été réalisées dans le Territoire de Belfort (90), les agglomérations d'Auxerre (89) et de Chalon-sur-Saône (71), ainsi que dans la communauté urbaine Creusot-Montceau (71).

MISE EN PLACE D'UNE FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La Région a calculé ses émissions de gaz à effet de serre liées au numérique, pour la mise en place d'une feuille de route du numérique responsable.

En prenant en compte toutes les activités numériques, on obtient 6 500 tonnes d'émission de CO2 pour le numérique régional, soit environ 1,5 tonne par agent-e.



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Région, pour faire face au manque de véhicules adaptés pour les personnes en fauteuil roulant, a attribué une subvention de 150 000 euros en novembre à l'association APF France handicap pour la mise en place d'une plateforme de location de voitures adaptées.

Cette solution collaborative permet aux propriétaires d'une voiture équipée d'une rampe ou d'un poste de conduite adapté, de la louer à une autre personne. Le développement de cette solution numérique répondra à la recherche permanente de véhicules adaptés par l'association.

L'IA AU SERVICE DU SECTEUR PUBLIC

La Région, est partenaire du projet Enabler, dont l'objectif est d'échanger des expériences entre Régions européennes sur le sujet de l'intelligence artificielle (IA).

En novembre, elle a participé à la 4^e visite d'étude à Donostia-San Sebastián, en Espagne. Cette rencontre a permis de découvrir l'écosystème local de l'IA et les initiatives soutenant son adoption par les entreprises et les services publics. Au programme : des ateliers sur l'amélioration des services publics grâce à l'IA et son utilisation éthique.

H. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2024 est l'année de lancement de la démarche expérimentale de prospection et d'accueil de nouveaux foyers dont le titre est « Venez vivre en Bourgogne-Franche-Comté, c'est franchement bien! ».

L'action est basée sur un partenariat fort entre la Région et des territoires infrarégionaux (Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), départements) pour séduire, convaincre et accompagner l'installation de nouvelles familles issues de territoires métropolitains voisins.

34 territoires et la Région proposent un service d'accompagnement à l'installation pour des personnes en recherche d'un nouveau cadre de vie, d'une nouvelle expérience professionnelle et personnelle. Ils sont accompagnés par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée et des partenaires institutionnels : Agence économique régionale (AER), Chambre de commerce et d'industrie (CCIR), Comité régional du tourisme - Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (CRT-Mascot), France travail.

Des résultats prometteurs, conformes aux objectifs fixés, ont été enregistrés pour cette expérimentation inédite sur le territoire national.

2

J'échange avec le chargé d'accueil

- ✓ Des conseils sur mon projet
- ✓ Une relation suivie dans le temps
- ✓ Un contact local

CHIFFRES CLÉS

34 collectivités partenaires, **21 territoires** d'accueil et **20 chargés d'accueil** recrutés ou détachés par les collectivités partenaires pour accompagner les candidatures. **Plus de 5 000 inscrit-es** sur le site web, **950 échanges téléphoniques** et **250 familles** accompagnées dans leur projet.

2,5 millions d'euros consacrés à la communication sur 3 ans et une équipe de **4 personnes** dédiée à la coordination de la démarche et à l'appui des territoires partenaires.

50 foyers installés génèrent **1,6 million d'euros** de dépenses, créent **8 emplois** indirects et apportent de l'activité sociale en plus sur le territoire d'accueil.

18 à 24 mois, c'est le temps moyen qu'il faut aux candidat-es pour franchir le pas et s'installer dans une nouvelle région.



SITE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDAT-ES À L'INSTALLATION

Le site web venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr a été créé pour permettre aux personnes séduites par les publications sur les sites et réseaux sociaux de découvrir les propositions d'accueil des territoires partenaires, d'y laisser leurs coordonnées pour un accompagnement individualisé.

DOSSIER DE PRESSE

Un dossier de presse a été réalisé à destination des journalistes et des influenceuses et influenceurs avec un résumé de la démarche, des objectifs et des services offerts. Une première marche avant une interview, une rencontre et un reportage.

UN LANCEMENT RÉGIONAL ET...

Un événement de lancement s'est tenu en octobre à l'abbaye de Maizières à Saint-Loup-Géanges (71) pour fédérer les actrices et acteurs du territoire autour du concept « Bourgogne-Franche-Comté, franchement attractive ».

Au programme : une conférence de presse, des animations « Matchez avec le territoire de votre vie », des épreuves autour des cinq sens pour tester sa connaissance de la région et des échanges.

19 journalistes, influenceuses et influenceurs, 112 élu-es, des ambassadrices et ambassadeurs d'entreprises, des cuisinières et cuisiniers et des artistes étaient présents.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

LE GRAND MATCH!

Trouvez le territoire de votre vie

LE MERCREDI 9 OCTOBRE À PARTIR DE 16H

à la Fabrique Marais (Paris 3^e)

Venez vivre en Bourgogne-Franche-Comté c'est #franchementbien!

... UNE CONFÉRENCE DE PRESSE NATIONALE À PARIS (75)

Une conférence de presse inaugurale s'est déroulée une semaine plus tard à Paris (75). L'objectif : toucher la presse nationale et les influenceurs autour d'un concept "Le Grand Match!".

Des animations permettaient de « Matchez avec le(s) territoire(s) de votre vie » avec des animations déclinant le #Franchementbien : franchement saine, franchement créative, franchement gourmande, franchement accessible, franchement belle, franchement active.

19 journalistes, influenceuses et influenceurs étaient présents ainsi que six élu-es, 14 territoires animateurs des espaces « franchement... », 16 entreprises et partenaires engagés en soutien de la démarche.

En tout, ce sont 85 retombées presse et 40 publications sur les réseaux sociaux qui ont été comptabilisées à l'issue de ces deux événements.





**IV. GARANTIR LA COOPÉRATION
AVEC L'EUROPE, LES TERRITOIRES,
ET LES CITOYENNES ET CITOYENS**

A. GÉRER LES FONDS EUROPÉENS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a pour rôle de redistribuer les fonds alloués par l'Union Européenne à des projets régionaux. Plusieurs types de projets peuvent prétendre à un co-financement :

- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) a pour but de promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification de l'agriculture des zones rurales ;
- Le Fonds européen de développement régional (Feder) permet de soutenir les projets liés à la recherche, l'innovation, la compétitivité des entreprises, le numérique, la protection de la biodiversité, les énergies renouvelables, le développement territorial et le Massif du Jura. Le FEDER soutient des projets de coopération transfrontaliers dans le cadre du programme Interreg France-Suisse ;
- Le Fonds social européen + (FSE+) soutient les projets liés à la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 2 270 projets

ont été soutenus sur le programme 2014-2020 représentant près de 608 millions d'euros de fonds européens pour un coût total de 1,6 milliard d'euros.

16 129 dossiers

non-surfacières* ont été programmés sur la période 2014-2022. Ces dossiers représentent 410 millions d'euros de Feader.

80 nouveaux produits

touristiques, culturels et naturels ont vu le jour sur la période 2014-2020 grâce au programme Interreg France-Suisse (programmation théâtrale franco-suisse, sentiers de randonnées, station de ski transfrontalière, etc.).

7 000 personnes

ont été accueillies sur les Worldskills Bourgogne-Franche-Comté. L'événement a mobilisé 300 professionnel·les pendant deux jours. Le montant du financement FSE+ a atteint près de 619 000 euros pour un coût total de 1,03 million d'euros.

** installation des jeunes agricultrices et agriculteurs, modernisation des exploitations, soutien à l'apiculture et aux races menacées, etc.*



LANCEMENT DU SERVICE BILLETTIQUE MOBIGO

Le nouveau dispositif Open Paiement a été présenté en juin 2024 en gare de Chalon-sur-Saône (21). Ce projet, valable sur les lignes routières du réseau Mobigo, vise plus de 3 millions d'usager-es. D'un coût total de 6,2 millions d'euros, il bénéficie d'une enveloppe de 3,7 millions d'euros de Feder.



VISITE DE LA REPRÉSENTANTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN FRANCE

Faire connaître l'action de l'Union européenne à travers les réalisations du quotidien cofinancées par les fonds européens, tel a été l'objet de la visite de la représentante française de la Commission européenne en mars.

Plusieurs visites étaient programmées : le pôle véhicule du futur à Étupes (25), la saline royale d'Arc-et-Senans (25), la maison de santé Simone Veil à Pontarlier (25) et les nouveaux bâtiments du CHU de Dijon (21), ce projet ayant bénéficié de 7,8 millions d'euros de Feder.



LANCEMENT DU PROJET BIOIMP

Le projet BioIMP, qui vise à développer et déployer des solutions technologiques et biotechnologiques innovantes, a été lancé en octobre. Il bénéficie d'un soutien de plus de 17,8 millions de Feder.



EURO-PAC : UN NOUVEAU PORTAL POUR LES DEMANDES D'AIDES FEADER

Le nouveau système de gestion Euro-pac permet le dépôt, le suivi et l'instruction des dossiers en totale dématérialisation et accompagne la nouvelle programmation Feader 2023-2027. 23 documents (fiches et tutoriels vidéo) ont été créés pour faciliter l'utilisation de cette plateforme. 184 dossiers y ont été enregistrés. Montant de l'aide Feader : 11,2 millions d'euros de Feder.

INITIATIVE EUROPE, UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Le dispositif Initiative Europe a été lancé en juillet. Il s'agit d'un service d'accompagnement de la Région aux porteurs et porteuses de projets sur des programmes sectoriels européens (Erasmus+ par exemple) ou des Interreg transnational ou interrégional autour des thématiques suivantes :

- recherche et innovation et transformation des entreprises y compris numériques (Comité de liaison Europe) ;
- transition énergétique et écologique des territoires ;
- culture, citoyenneté, éducation, formation, jeunesse et sport.

PROGRAMMATION DES DERNIERS DOSSIERS FEADER 2014-2022

Alors que la programmation 2014-2022 arrive à son terme, la Région a fait le choix d'optimiser la consommation des crédits Feader disponibles au bénéfice de l'agriculture du territoire. Ainsi, les installations des jeunes agricultrices et agriculteurs ont été soutenues jusqu'en septembre. Cela a également permis une transition fluide entre les deux périodes de programmation.

B. SUIVRE ET ANIMER LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contrat de plan signé entre l'État et la Région (CPER) permet de mettre en commun des financements en faveur de projets importants pour l'aménagement du territoire ou des politiques publiques partagées. Le CPER actuel est valable pour la période 2021-2027 et incarne une vision ambitieuse pour notre Région. Il est structuré autour de trois objectifs stratégiques :

- promotion des innovations ;
- lutte contre la désertification rurale et la fracture territoriale ;
- contribution à l'objectif de neutralité carbone.

Il vise en particulier à dynamiser l'économie, à préserver l'environnement et promouvoir l'égalité.

L'État et la Région contribuent à parts égales au programme pour plus de 2,7 milliards d'euros. Cette somme se répartit entre :

- la part traditionnelle du CPER (crédits contractuels et valorisés) pour 1,5 milliard d'euros ;
- et l'accord de relance (crédits de « relance » 2021-2022) pour 1,2 milliard d'euros.

Les crédits contractuels sont alloués aux 10 thématiques pour un montant avoisinant les 679 millions d'euros.

Le bilan financier de 2023 du CPER 2021-2027, faisait état d'un taux d'engagement État-Région de 34% et un engagement de plus de 227 millions d'euros. Les premières estimations financières de bilan réalisées fin 2024, dont les montants en cours de consolidation, laissent présager une accélération des engagements partenariaux.



CHIFFRES CLÉS

2,7 milliards d'euros

de prévisionnel d'investissement, hors mobilité, pour le CPER 2021-2027 incluant des crédits contractuels, des crédits valorisés et des crédits pour le plan de relance 2021-2022 (post Covid-19).

679 millions d'euros

de crédits sur les dix thématiques contractuelles d'intervention.

Plus de 700 millions d'euros pour le volet mobilités du CPER 2023-2027 avant intégration par voie d'avenant au CPER 2021-2027.

LES CATÉGORIES

DE PROJETS SOUTENUS PAR LE CPER



C. FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

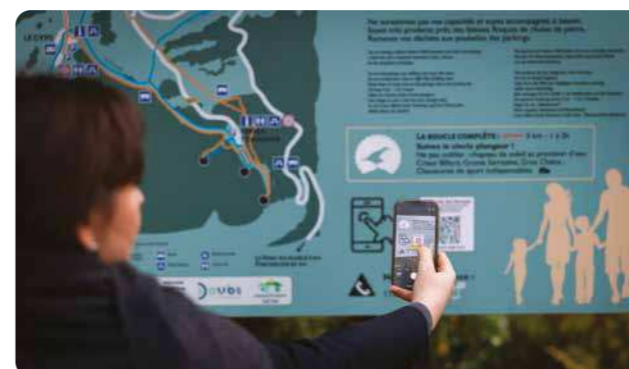
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région s'engage aux côtés de tous les territoires en soutenant leurs projets d'investissement pour renforcer les centralités, les accompagner vers la transition écologique et favoriser des relations interterritoriales.

2024 a été marquée par :

- la mise en œuvre des contrats Territoires en action (TEA) et des conventions Centralités rurales en région (C2R) ;
- la relance du dispositif Espaces nouveaux, villages innovants (ENVI) qui permet de soutenir des projets construits avec les habitant-es dans les communes rurales ;
- La clôture du dispositif Rénovation urbaine avec les derniers engagements à hauteur de 6 millions d'euros.

Le soutien aux quartiers prioritaires prend une nouvelle forme en 2025. L'instruction des projets du nouveau programme Leader a été reportée du fait du retard de déploiement de l'outil d'instruction EuroPac.



CONCEPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Région intervient en faveur des quartiers prioritaires sur les volets des développements humain et urbain. Sa politique de renouvellement urbain est arrivée à échéance fin 2024. Une démarche de bilan et de consultation a été conduite pour proposer des scénarios pour une nouvelle politique quartiers en transition, qui sera présentée en commission permanente en 2025.

MISE EN RÉSEAU DES CENTRALITÉS ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En octobre à Baume-les-Dames (25), la Région, l'État, la Banque des Territoires et les agences d'urbanisme ont organisé une journée régionale du réseau des centralités. Au programme : échanges, témoignages, ateliers de co-développement et visite de la ville.

En novembre à Mâcon (71), ont eu lieu les 5^{èmes} rencontres régionales des acteurs de la politique de la ville coanimées par la Région, l'État et Trajectoires Ressources. Objectifs : favoriser les synergies et l'interconnaissance entre acteurs locaux, le partage de bonnes pratiques et d'expériences.

CHIFFRES CLÉS

109 conventions Centralités rurales en Région (C2R) signées.

413 projets Leader (Liaison entre action de développement de l'économie rurale) payés sur le programme 2014-2022 (portant sur l'urbanisme durable, le tourisme, le développement culturel et sportif, la mobilité durable, etc.)

90 projets représentant 27,7 millions d'euros engagés au titre des 34 contrats Territoires en action (TEA) signés, soit plus de 15% de l'enveloppe pluriannuelle.

217 projets soutenus dans les quartiers prioritaires au titre du Fonds d'aides aux projets (FAP), dont 73 portant sur l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

46 projets soutenus (plus d'1,2 million d'euros engagés) pour renforcer la cohésion territoriale et sociale dans les espaces ruraux au titre du dispositif Espaces nouveaux, villages innovants (ENVI).



POURSUITE DES VISITES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

La Région s'est déplacée sur quatre quartiers prioritaires politique de la ville pour comprendre leurs besoins, rencontrer des actrices et acteurs clés et échanger avec eux sur la politique régionale pour les quartiers : les Fougères à Grand-Charmont (25), Champvallon à Bethoncourt (25), les Rosoirs à Auxerre (89), Marbé à Mâcon (71).

DE NOMBREUSES INITIATIVES DE MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Plus de 40 évènements ont été organisés dans le cadre des réseaux du Pôle régional d'appui aux territoires (PRAT) sous la forme de webinaires, journées régionales, visites terrain, etc. Les objectifs ? Renforcer la collaboration entre territoires et leur montée en compétences sur des thématiques variées.

Une plateforme d'échanges extranet a aussi été mise en place pour mettre des ressources à disposition des territoires et faciliter les échanges avec la Région. Elle comporte notamment un espace dédié aux programmes Leader permettant de donner accès à toutes les règles de gestion des programmes, aux actualités et liens internet utiles.

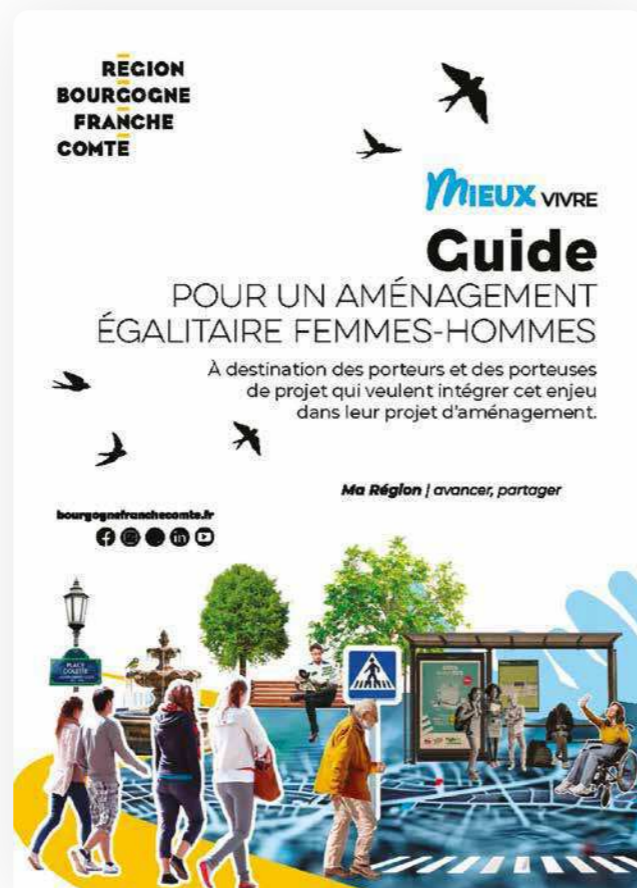


POURSUITE DE L'APPUI AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

La Région soutient les PNR via une aide financière au fonctionnement, aux programmations annuelles et par leur mise en réseau. Le processus de révision de la charte du PNR du Haut-Jura s'est poursuivi en 2024. La nouvelle charte doit fixer le cap du développement du PNR jusqu'à 2050 en intégrant les défis des transitions et du changement climatique. Un projet validé par le comité syndical en novembre.

PUBLICATION D'UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT ÉGALITAIRE

Les objectifs de ce guide sont de sensibiliser et d'outiller les porteuses et porteurs de projets pour qu'ils intègrent la dimension égalité femmes-hommes dans leurs opérations d'aménagement des espaces publics. Il s'agit d'un premier pas pour les accompagner dans la prise en compte de ces enjeux.



SOUTIEN À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

La Région soutient la mise en place d'une ingénierie de qualité dans les territoires de projets porteurs des contrats Territoires en action : 66 postes ont été ainsi soutenus en 2024 (20 en santé, 18 en aménagement/urbanisme durable, 15 en transitions...). 3 voire 4 postes peuvent être financés selon le degré de fragilité du territoire. 6 des territoires les plus fragiles ont sollicité un financement pour 4 postes en 2024.

D. POURSUIVRE LA COOPÉRATION AVEC NOS VOISINS ET DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique internationale de la Région se déploie :

- en Europe avec des projets menés dans le cadre des partenariats institutionnels (en Allemagne, Pologne et République tchèque), dans le cadre de l'espace alpin et dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'Arc jurassien ;
- en Amérique latine au travers d'échanges avec la région du Maule au Chili ;
- en Afrique du Sud via le partenariat avec la province du Cap occidental ;
- en direction d'un grand nombre de pays en développement au travers de soutiens aux projets locaux de solidarité internationale.

CHIFFRES CLÉS

108 projets soutenus

pour un montant total de 423 700 euros :

- 259 000 euros dans le cadre des règlements d'intervention « solidarité internationale » ;
- 157 000 euros pour la « solidarité internationale – eau et assainissement » conjoint avec les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie ;
- 113 000 euros pour l'« Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » conjoint avec l'Agence Française de Développement ;
- 30 500 euros pour 61 tandems solidaires.

3 subventions

attribuées à l'Ukraine et la Pologne dans le cadre d'aides exceptionnelles d'urgence et de reconstruction pour un montant total de 180 000 euros.

26 dossiers « Jeunes citoyens du Monde » soutenus pour 11 500 euros.

17 projets soutenus dans le cadre du règlement d'intervention « Coopération internationale » pour 176 000 euros.

19 projets franco-suisses cofinancés via le Fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers (FPPT) animé par Arcjurassien.org pour un total de 128 000 euros.



RENCONTRES RÉGIONALES DE L'INTERNATIONAL

Une journée d'échanges et de rencontres des actrices et acteurs régionaux engagés dans des projets et dynamiques d'échanges internationaux a eu lieu en décembre à Dijon (21). Des ateliers et trois sujets étaient à l'ordre du jour pour les plus de 120 participant-es : la construction européenne, les crises et le changement climatique.

ÉCHANGES RÉGION-PROVINCE DU CAP OCCIDENTAL SUR L'AGRICULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une délégation du département agriculture de la province du Cap occidental (Afrique du Sud) a été accueillie en mars à Beaune (21). Au programme : une table ronde avec des représentants de la direction de l'agriculture et des forêts et de la chambre régionale d'agriculture.

RENCONTRE POLITIQUE QUADRIPARTITE EN BOHÈME CENTRALE

Cette rencontre organisée en avril par la Région de Bohême centrale (République tchèque) s'est déroulée dans le contexte de la célébration des 20 ans de l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne. Elle a été l'occasion pour les représentants élus des 4 Régions formant la Convention quadripartite (Bohême centrale, Bourgogne-Franche-Comté, Opole et Rhénanie-Palatinat), d'échanger sur l'accompagnement de la recherche et de l'innovation, la formation professionnelle et d'aller à la rencontre de jeunes en formation hôtellerie-restauration issus des 4 Régions et qui ont travaillé ensemble durant 5 jours.





ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES AUTOUR DE LA GESTION DU PROGRAMME NATURA 2000

La direction de l'environnement de la Région s'est emparée des partenariats européens de la Région pour engager des échanges entre gestionnaires du programme Natura 2000. Des collègues de la Région de Bohême centrale (République tchèque) et du Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) ont été accueillis en octobre en région pour un programme alternant des échanges et des visites de terrain. Ces premiers échanges devraient se poursuivre.

TOURNÉE RÉGIONALE DU SPECTACLE REQUIEM POUR UN SMARTPHONE

Grand succès de la tournée du spectacle à visée pédagogique, financée par la Région et coordonnée par le réseau BFC International et les collectifs locaux du Festival des solidarités (Festisol).

Deux représentations ont été organisées spécifiquement pour le personnel de la Région en novembre, à Dijon (21) et à Besançon (25).

E. AGIR POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2024 a été riche de rencontres avec des citoyennes et citoyens tirés au sort mais également entre des scientifiques et des expert-es du climat et de la biodiversité. L'objectif : réfléchir et construire ensemble la Bourgogne-Franche-Comté de demain, nourrir les politiques régionales.

Le site jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr, administré par La Région, propose régulièrement des projets qui donnent la parole aux usager-es.



TÈRE ANNÉE DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

Imaginer des modes de vie robustes et désirables pour habiter en Bourgogne-Franche-Comté et faire face au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité : c'est l'objectif de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité qui a réuni 36 citoyen-nés tirés au sort en 2023.

Elles et ils se sont réunis tout au long de l'année 2023-2024 pour 5 sessions de 2 jours.

30 actrices et acteurs et agent-es de la Région ont également été mobilisés pour échanger et approfondir le dialogue.

Le résultat : une feuille de route présentée aux élu-es régionaux début 2025 et une mise en œuvre de 46 actions jusqu'à la fin du mandat.



TÈRE ANNÉE DU GREBE-CLIMAT

17 scientifiques et expert-es forment le GREBE, le Groupement régional expert de la biodiversité, de l'environnement et du climat. Ils se sont réunis lors de quatre conseils scientifiques.

Une ingénieure de recherche a été recrutée pour travailler à l'élaboration d'une cartographie des risques.



Le Grebe-Climat a pour objectifs :

- d'approfondir et comprendre les phénomènes en cours, de se projeter à plus ou moins long terme ;
- de partager et diffuser les connaissances, d'acculturer les citoyennes et citoyens de la convention pour le climat, d'appuyer et éclairer la décision publique sur les marges d'action ;
- et d'affirmer la place de la recherche scientifique dans le débat public local.

AUTRES CONSULTATIONS

Des phases de démocratie participative ont été intégrées à d'autres projets :

- un sondage au sujet de la COP territoriale a rassemblé 1350 réponses ;
- une consultation du public sur le volet mobilités du contrat de Plan État-Région ;
- une consultation auprès d'organisations, de citoyen-nés et de bénéficiaires sur les programmes inter-régionaux France-Suisse ;
- un recueil d'avis concernant des modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- et un questionnaire pour enrichir la réflexion pour la construction du nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

DIALOGUE STRUCTURÉ DE LA JEUNESSE

400 jeunes ont dialogué sur le sujet des mobilités à l'occasion de « Ma Région pour demain ». Le cycle a été clôturé par une simulation d'assemblée plénière, en juin. Les jeunes conseiller-es y ont formulé des propositions pour établir leur plan mobilités en Bourgogne-Franche-Comté.



**V. MOBILISER NOS
RESSOURCES HUMAINES
ET NOTRE EXPERTISE**

A. COMMUNIQUER AUTOUR DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2024, la communication de la collectivité régionale a renouvelé sa manière de communiquer pour incarner les choix effectués par l'exécutif régional autour des transitions en déterminant neuf thématiques autour desquelles elle a recentré sa communication : mieux consommer, mieux préserver son environnement, mieux produire, mieux se déplacer, mieux se former, mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se soigner, mieux vivre.



PUBLICATION SPÉCIALE MOBILITÉS

Édition du magazine « Ma Région est là ! » consacrée aux mobilités en décembre, imprimée à 1,5 million d'exemplaires et diffusée dans toutes les boîtes aux lettres de la région.



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Au printemps 2024, mise en place d'un outil pour répartir les 4 000 billets des Jeux olympiques et paralympiques offerts par la Région.

Remise en ligne du site Internet sports.bourgognefranche-comte.fr pour assurer la couverture des Jeux olympiques et paralympiques.

CHIFFRES CLÉS

2,48 millions d'impressions sur Facebook pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

100 publications sur la page actualités du site Internet de la Région bourgognefranche-comte.fr/les-actualites.

5 340 abonné-es en plus sur le compte LinkedIn de la Région, +3 700 sur la page Facebook et +1 300 sur Instagram en une année.

Couverture journalistique des athlètes de Bourgogne-Franche-Comté sélectionné-es avec une mobilisation de l'ensemble du service information sur cet événement incontournable. Cette action joue sur la fierté et l'attractivité de la région BFC.



CAMPAGNES SUR LES COMPÉTENCES RÉGIONALES ET LES MOBILITÉS

En 2024, la Région a lancé deux campagnes de communication majeures :

- « Transitions », en mai, visait à illustrer les neuf axes prioritaires de la politique régionale (Internet, affiches, dossier de presse, etc.) ;
- « Rentrée 2024 : c'est parti ! », en août, était axée sur les mobilités, mettant en avant les solutions de transport disponibles pour la rentrée scolaire (un spot sur YouTube).

B. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région a maintenu une politique des ressources humaines ambitieuse, avec deux projets principaux : le contrat collectif de prévoyance et la feuille de route attractivité. Le service a aussi accompagné le déploiement de besoins complémentaires sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) face à la situation de crise.

L'année écoulée a été marquée par le retour, après une phase de tensions, d'un dialogue social riche avec les représentant-es du personnel, lors des 37 réunions de dialogue social organisées par la collectivité.

CHIFFRES CLÉS

97% des agent-es ont opté pour la dématérialisation de leur bulletin de paye (61% dans les lycées).

1 729 euros : c'est la rémunération nette d'un-e agent-e dans les lycées au 1er septembre 2024 à la suite du passage de 65% à 85% du régime indemnitaire. Il est prévu le passage à 100% au 1er septembre 2025.

69% des recrutements dans les lycées ont concerné des agent-es déjà présents dans la collectivité.

300 agent-es ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.



PROTECTION DES AGENT-ES EN MALADIE OU INVALIDITÉ

Un projet de contrat collectif obligatoire sur la prévoyance a été initié. Après une phase de concertation, un accord majoritaire proposant le contour du futur contrat a été signé en août avec trois organisations syndicales, avant une consultation publiée en octobre afin de trouver le meilleur assureur.

Ce protocole d'accord marque une avancée importante pour le personnel régional qui bénéficiera à partir du 1er janvier 2026 d'une couverture de maintien de salaire protectrice et avec une forte participation de l'employeur (50% avec un minimum de 32 euros par mois par agent-e).

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES AGENT-ES

Parmi les nombreuses formations proposées au personnel de la collectivité, on peut citer la sensibilisation

au risque d'intrusion à destination des personnes les plus directement concernées par ce risque. Au siège et dans les lycées, 200 agent-es d'accueil et 210 encadrant-es et secrétaires généraux y ont pris part.



FRESQUE DU CLIMAT

Établir les liens de cause à effet des changements climatiques puis explorer les actions à entreprendre dans les cadres personnel et professionnel, voici les objectifs des ateliers d'intelligence collective « Fresque du climat ». Près de 300 agent-es ont participé aux ateliers animés par des formatrices et formateurs internes.

MISE EN PLACE DU LIVRET D'ACCUEIL SANTÉ ET SÉCURITÉ

Un guide d'accueil pour les nouvelles et nouveaux arrivant-es dans les lycées a été réalisé. Il recense tout ce qui doit être connu en matière de prévention (santé et sécurité). Une procédure de remise de ce guide a été instaurée avec présentation orale du guide, visite des locaux et remise de la fiche récapitulative.



DÉMARCHE ATTRACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ COMME EMPLOYEUR

Les travaux se sont poursuivis pour la construction de la marque employeur et l'identification des actions à mener pour renforcer l'attractivité et la fidélisation du personnel à la collectivité. Initiée en 2023, cette démarche interne a vu la constitution de groupes de travail par métiers. Deux journées ont été organisées avec 60 agent-es travaillant dans les lycées et au siège de la Région.

C. MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La délégation à la modernisation de l'action publique accompagne la direction générale dans sa démarche de transformation des pratiques professionnelles et managériales. Elle agit dans les domaines suivants : accompagnement managérial, amélioration continue du fonctionnement de l'administration, conduite de projets, coopération et communication au sein des équipes, qualité de service à l'utilisateur et l'utilisatrice, innovation, communication interne et managériale, égalité/diversité.

CHIFFRES CLÉS

36 boussoles managériales ont été réalisées pour améliorer les pratiques managériales. Le taux de satisfaction est de 8,4/10.

34 participant·es aux modules de formation managériale. Taux de satisfaction : 9,33/10.

43 équipes accompagnées sur des missions en lien avec les thématiques suivantes : coopération et communication d'équipe, fonctionnement, qualité de service à l'utilisateur, mise en œuvre des politiques publiques, mode projet, égalité-diversité, communication interne.

3 magazines internes Com'Nous et **6 lettres d'information** du personnel l'Essentiel.

INTÉGRER LES NOUVELLES ET NOUVEAUX ENCADRANT·ES

Un parcours d'intégration, conçu et animé en interne, a été testé avec les managers nouvellement arrivés au sein de la collectivité ou qui occupent leur premier poste d'encadrement. L'objectif est de créer un socle commun de compétences au sein de l'encadrement de la Région, en lien avec les pratiques valorisées dans le projet d'administration des services administratifs.



AMÉLIORER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AVEC L'APPORT DES SCIENCES COGNITIVES

Deux démarches ont été mises en œuvre pour aider le personnel des services administratifs à améliorer leurs modes de travail individuels et collectifs, ainsi qu'à développer des environnements de travail favorisant

l'engagement, la réduction du stress, de la fatigue et de la surcharge mentale.

280 agentes et agents ont identifié et expérimenté des règles d'usages collectives avec la démarche d'amélioration « mails-réunions ». Avec « Adaptions le travail au cerveau » (dispositif initié fin 2022), 170 personnes sont désormais sensibilisées au fonctionnement du cerveau, à l'influence de leurs modes de travail sur ce dernier, et ont développé leurs capacités à s'organiser, collaborer et s'adapter.



MOIS DE L'INNOVATION PUBLIQUE (MIP) : UN ÉVÉNEMENT INTER-FONCTIONS PUBLIQUES

Ce temps dédié à l'innovation publique est organisé chaque mois de novembre dans le cadre d'une entente entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'État et la Région. Il est ouvert à tous les agent·es de la fonction publique. Au programme : 6 visioconférences et deux jours à Dijon (21) avec des interventions sur les transitions écologique et numérique, la démocratie participative, le management, l'égalité femmes-hommes, la coopération, etc. Plus de 450 personnes ont participé à l'événement. Un taux de satisfaction de 8,7/10.

ACCOMPAGNER LA COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Sept webinaires ont été proposés au personnel des services administratifs par le directeur général des services. Seize rendez-vous ont aussi permis de réunir les managers des services administratifs avec pour objectifs de les informer et de recueillir leurs avis.



COMCOOP® : UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES À LA GESTION ET PRÉVENTION DES CONFLITS

Le déploiement de la démarche Comcoop® s'est poursuivi en 2024. Elle vise à renforcer, maintenir, relancer les coopérations à l'échelle d'une direction. Comment ? En aidant chacun et chacune à mieux connaître ses modes de communication et ses réactions lors de situation de tension ou de désaccord, en développant sa capacité à mieux gérer ce type de situation. Un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices de la démarche a été structuré avec les directions déjà formées.

D. SYSTÈMES D'INFORMATION

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le rôle de la direction des systèmes d'information est d'accompagner la transformation numérique de la collectivité régionale tout en veillant à assurer la continuité d'activité.

La Région s'assure de la protection et surveillance des systèmes d'information des services régionaux et des établissements placés sous sa responsabilité (lycées, transports, formation professionnelle, etc.), avec un renforcement des capacités de détection et de réponse aux cyberattaques en collaboration avec des acteurs nationaux et locaux.

CHIFFRES CLÉS

55 000 demandes

de transports réalisées pour les unités territoriales du Jura, de Haute-Saône et de Saône-et-Loire dans la nouvelle version de l'application Pégase 3 (projet Licorne).

20 000 stagiaires

en formation concerné·es par l'interface entre Athena 2 et les systèmes de France Travail.

130 cartes

de lycées mises à jour soit presque 7 millions de m².

4 300 comptes

d'agentes et agents passés en authentification à double facteur.

8 téléservices

homologués par le comité présidé par la direction générale des services et chargé de vérifier le niveau de sécurité des services proposés aux usager·es.

NOUVELLE APPLICATION POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La solution Pégase 3 qui permet l'inscription de 55 000 élèves sur les départements du Jura, de la Haute-Saône et de la Saône-et-Loire a été déployée en juin.

DÉPLOIEMENT DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Fin du déploiement de Siel, outil de signature électronique, dans toutes les directions de la Région. 720 personnes ont été équipées puis formées avec plus de 20 000 documents signés depuis.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES AIDES RÉGIONALES

Des critères d'écoconditionnalités ont été introduits dans des dispositifs d'aides régionales accessibles via la plateforme Air (Aide individuelle régionale), à partir de mars.



ATELIER POUR LA RÉPARATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Un atelier de réparation des ordinateurs portables a été mis en place au sein de la collectivité. 20 ordinateurs ont été remis en état et redéployés dans les services, pour un montant d'achat économisé d'environ 15 000 euros. Avec cette action, la Région est en avance de phase par rapport à la démarche « numérique responsable ».

PARTAGE DE DONNÉES SÉCURISÉ AVEC FRANCE TRAVAIL

Pour les actions de formations professionnelles rémunérées, l'interfaçage s'est poursuivi entre l'application régionale Athena 2 et France Travail au travers de la base de données nationale Agora. Cela permet un partage des données fiable et sécurisé et une facilitation dans la gestion des formations.

MESURES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ

Plusieurs actions ont été mises en place : authentification à double facteur, complexification des mots de passe, supervision de la flotte de téléphonie mobile, déploiement des mises à jour critiques sur les serveurs.



E. ÉVALUATION ET PERFORMANCE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les objectifs principaux de la collectivité régionale en matière d'évaluation et de mesure de la performance sont :

Pour le pilotage et le contrôle de gestion :

- le développement d'un tableau de bord régional, dont le suivi du Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair) et le suivi du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) ;
- le bilan de la déclinaison opérationnelle annuelle du plan de mandat et l'élaboration de la déclinaison annuelle ;
- l'analyse des fiches d'impact des dispositifs Régionaux ;

- le contrôle des satellites* de la Région ;
- les contrôles de coût.

Pour l'évaluation :

- l'évaluation des politiques régionales ;
- le suivi des recommandations formulées à l'issue des travaux ;
- la communication des résultats des évaluations ;
- la sensibilisation à la culture de l'évaluation.

*voir le glossaire

CHIFFRES CLÉS

Analyses détaillées de 17

SEM (Sociétés d'économie mixte) et SPL (Sociétés publiques locales) et de Batifranc ainsi que de 5 régies régionales.

272 analyses simplifiées de structures de droit privé.

136 fiches d'impact des dispositifs régionaux analysées.

10 évaluations terminées en 2024.

10 évaluations en cours fin 2024.

10 publications dans l'Intranet (synthèses et rapports finaux des évaluations).

Près de 60 % des recommandations formulées à la fin des évaluations sont mises en œuvre.

6 vidéos courtes pour présenter les évaluations. Elles ont été publiées en 2025 en interne et externe (chaîne YouTube, salons, etc.).



CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE : ANALYSES SIMPLIFIÉES

424 structures de droit privé (sur les 435 ayant perçu en 2023 plus de 75 000 euros de subventions régionales) ont produit les documents comptables attendus par la collectivité. 272 contrôles simplifiés ont été effectués. L'analyse de ces documents permet de déterminer un niveau de risque financier (dégradé, fragile, sain ou très favorable).

CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE : ANALYSES DÉTAILLÉES

La Région a effectué une analyse détaillée des comptes de 17 SEM et SPL et de Batifranc qui font l'objet d'un rapport spécifique en assemblée plénière ainsi que les deux SPL dont la Région est partie prenante (Agence économique régionale et Mobilités Bourgogne-Franche-Comté). Le service a également fait une analyse détaillée des comptes de 5 régies régionales (Ardea pour l'aménagement du territoire, BFC énergie, le Fonds régional d'art contemporain, la Cité de la voix et la Maison de l'Europe) et du Parc naturel des Ballons des Vosges.

PILOTAGE

Le tableau de bord mensuel s'est enrichi avec l'ajout de nouveaux tableaux et la mise à jour de certains déjà existants notamment sur le suivi du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), la politique de la vie associative ainsi qu'un tableau de bord dédié au suivi du Feader.

F. GESTION FINANCIÈRE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La direction des finances et du budget a mené plusieurs projets importants, avec des avancées majeures en comptabilité, réglementation budgétaire, budget vert et actualisation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

La préparation budgétaire a été perturbée par une crise institutionnelle due à la dissolution de l'Assemblée nationale. Les ajustements successifs de la loi de finances 2025 et la contribution des collectivités au redressement des comptes publics ont conduit à revoir la stratégie financière de la Région pour les années 2025 à 2030. La Région a construit un budget responsable et maîtrisé, en maintenant le cap de la stratégie de mandat, avec une vigilance permanente sur l'évolution des ratios financiers.

CHIFFRES CLÉS

1,9 milliard d'euros

de budget 2025 en crédits de paiement dans un contexte très contraint de contribution à la résorption du déficit public.

43 200 mandats

et 6 700 titres de recette ont été émis. 2 600 tiers ont été créés.

1,47 milliard d'euros

d'encours de dette au 31 décembre (dont 186,3 millions d'euros d'emprunts nouveaux mobilisés sur l'exercice) avec une dette répartie entre taux fixe (58 %) et variable (42 %).

30 audits

d'opérations financées par les fonds européens réalisés, pour un taux d'irrégularité final inférieur à 2%, traduisant une réelle qualité d'instruction des dossiers par l'autorité de gestion.

DIX ÉVALUATIONS TERMINÉES

Les évaluations suivantes ont été terminées en 2024 : éducation à l'environnement, plateformes de recherche, parcs naturels régionaux, aides au permis de conduire, dispositifs d'audit et de conseil en agriculture, prise en compte de l'égalité femmes-hommes en matière d'orientation, appel à projets actions innovantes en orientation, appel à projets initiatives territoriales en formation, évaluation d'impact sur la santé, sécurisation des parcours dans l'intérim.

DIX ÉVALUATIONS EN COURS

Fin 2024, les évaluations suivantes restaient à terminer : plateaux pédagogiques, premiers équipements des lycéennes et lycéens, prime à la création d'entreprise dans les territoires fragilisés, aides aux entreprises, appui à la transition écologique et énergétique des entreprises industrielles, plan égalité professionnelle, solidarité et coopération internationales, usages numériques, évaluation de mise en œuvre des deux programmes européens suivants : Feder-FSE+ 2021-2027 et Interreg France-Suisse 2021-2027.



BUDGET VERT

Marqueur fort de la politique régionale, l'environnement reste au cœur des préoccupations de la Bourgogne-Franche-Comté qui mesure l'impact de ses dépenses sur quatre critères essentiels :

- l'atténuation climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la biodiversité, les espaces naturels, la gestion de la ressource en eau ;
- l'économie circulaire, la réduction des déchets, la lutte contre les pollutions.

Une synthèse de l'analyse est jointe au rapport budgétaire 2025. La majorité du budget 2025 est favorable ou neutre aux questions climatiques et écologiques.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Cette modification, adoptée en février, introduit des critères d'éco-conditionnalités pour l'attribution et le versement des aides régionales. Elle renforce également leur caractère incitatif et impose de nouvelles obligations de communication pour leur versement.



STRATÉGIE DE FINANCEMENTS

La Région a poursuivi sa gestion active de la dette et de la trésorerie dans un contexte de baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne, bénéficiant ainsi de conditions de financement plus favorables lors de la deuxième moitié de l'année. Elle a diversifié ses sources de financement entre marché obligataire, prêteurs institutionnels et banques classiques. L'optimisation de la trésorerie a permis de réduire les frais financiers. Enfin, la Région a maintenu sa notation financière « Aa3, avec perspective négative », reflétant une situation financière saine et un cadre de gouvernance solide.

PROJET DES AIDES RÉGIONALES

La nouvelle plateforme des aides régionales (AiR) est désormais en ligne, que ce soit pour les usager-es (qui déposent un dossier de demande d'aide) ou pour les agent-es chargés de vérifier les dossiers.

Les quelque 200 dispositifs d'aide ont tous été revus avec les directions opérationnelles de la Région, d'une part d'un point de vue technique et, d'autre part afin d'améliorer l'ergonomie et leur lisibilité. Un volet d'éco-conditionnalités a été ajouté pour certains dispositifs, conformément au règlement budgétaire et financier.



CHÂTEAU DE CHATEAUNEUF (21) : RÉNOVATIONS HISTORIQUES

Un nouvel accueil a été construit avec une qualité environnementale exemplaire (toiture terrasse végétalisée, structure en matériaux biosourcés, besoins en énergie réduits à leur strict nécessaire). Les rénovations des tours et de la passerelle d'accès sont notables par la qualité de la réalisation par des artisans compagnons au plus proche de leur art.

Cette restauration est aussi l'occasion d'ouvrir de nouveaux espaces au public : un pont-belvédère, une nouvelle muséographie et les jardins. Durant cette période, le château est resté au maximum ouvert afin de partager et présenter aux touristes les temps forts du chantier quand cela était possible.

Avant travaux : 40 000 visites par an. Depuis la réouverture, ce sont quelque 56 000 personnes qui parcourent annuellement les espaces du site.

Le coût de ces travaux : 4,71 millions d'euros entre 2022 et 2024.

Le patrimoine monumental a fait l'objet d'un contrôle de la Cour régionale des comptes.



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Une ombrière photovoltaïque a été posée sur le bâtiment 17 boulevard de la Trémouille à Dijon (21). Ce nouvel équipement permet de produire une électricité décarbonée et en autoconsommation.

Les éclairages du 16 boulevard de la Trémouille et la pompe à chaleur ont été remplacés.

Le système de production de froid a été rénové dans une partie du bâtiment Convention à Besançon (25).

LANCEMENT D'ÉTUDES

La production de chaleur à la Cité de la Voix à Vézelay (89) doit être remplacée pour passer à une énergie plus vertueuse.

Des études avant travaux puis cession des bâtiments à l'horizon 2025 sont en cours : rénovation de la charpente et de la couverture de la Maison de la forêt et du bois (25), aménagement du bâtiment Bregille à Besançon (25).

Le bâtiment Viotte à Besançon (25) vise à être un « Smart building » avec une régulation de sa consommation d'énergie dans le cadre d'un appel à projet européen.

RÉEMPLOI DES MACHINES DE FABRICATION DE MASQUES

Le parc matériel des lignes de production de masques chirurgicaux de la Région a été réparti au sein de deux lycées professionnels : Roland Carraz à Chenôve (21) et Eugène Guillaume à Montbard (21) afin de servir comme outils pédagogiques.

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

19 audits énergétiques ont été réalisés sur les différents bâtiments administratifs. Les opportunités d'optimisation énergétique ont commencé à être mises en œuvre.

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE PÉRENNISÉ

Il s'agit de fermer certains bâtiments administratifs lors de périodes creuses (vacances par exemple). Le bâtiment Viotte (25) a été intégré à ce plan. Le but : participer à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

ACQUISITION DE VÉHICULES À FAIBLE ÉMISSION

Cette mesure témoigne de l'engagement en faveur de la transition énergétique et de la réduction de l'empreinte carbone.

Des vélos électriques de service ont également été acquis pour venir compléter l'offre de moyens de déplacements doux pour les agent-es de la Région.

F. MOYENS GÉNÉRAUX

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La direction des moyens généraux est chargée du pilotage des moyens techniques et logistiques de la Région sur le périmètre suivant :

- la gestion des ressources immobilières dédiées à l'administration ;
- l'accueil physique et téléphonique des usager-es ;
- les moyens de reprographie ;
- le parc automobile ;
- le transport des élu-es, la logistique interne, les réceptions, la maintenance et la sécurité des locaux.

Tout cela contribue aux bonnes conditions de travail du personnel et des élu-es.

La Région poursuit la mise en œuvre de son Schéma directeur immobilier et environnemental du patrimoine administratif conformément au Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

CHIFFRES CLÉS

3 600 interventions

(dont 1 850 en maintenance, 900 pour le parc automobile et 860 pour le transport des élu-es).

6 900 réunions organisées dans les locaux administratifs.

1 900 travaux d'imprimerie réalisés dans les ateliers de Dijon (21) et Besançon (25) pour les besoins des services.

H. ASSEMBLÉES, DOCUMENTATION ET COURRIER

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2024, l'objectif a été d'améliorer la qualité du service public et d'initier une démarche pour contribuer à la maîtrise de la dépense publique.

La Région a poursuivi sa démarche de sécurisation du processus délibératif. Elle a également accompagné les agent·es vers une meilleure connaissance des outils numériques d'information et de connaissance partagée.



ACCOMPAGNEMENT D'UN DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLU·ES

La Région a offert à ses élu·es la possibilité de consulter un référent déontologue, chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Le nombre de consultations n'est pas limité et les frais afférents sont pris en charge par la collectivité.

RENFORCER L'ACCÈS À L'INFORMATION...

Le portail documentaire, lancé fin 2023, est un espace en ligne où les documentalistes partagent une revue de presse, une veille sur des sujets d'actualité et des documents empruntables.

L'objectif en 2024 était de faire découvrir cet espace aux agent·es : blog d'astuces, vidéos tutos, accompagnements personnalisés, etc.

Par ailleurs, une exploitation performante du logiciel Syracuse a permis de les rendre plus autonomes (pour l'emprunt de documents par exemple), et en leur offrant un accès personnalisé aux ressources (possibilité de s'abonner à des alertes).

La gamme des produits documentaires a été élargie et l'accès aux abonnements numériques a été amplifié. Près de 116 000 documents ont été consultés lors de cette première année de fonctionnement.

... TOUT EN MAÎTRISANT LA DÉPENSE PUBLIQUE

La réglementation en vigueur impose de verser des droits d'auteur au Centre français d'exploitation du droit de copie pour les articles diffusés. Une démarche est déployée pour maîtriser l'augmentation de cette dépense.

IMPACT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES À LA SUITE DE LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'assemblée plénière de juin (dédiée au compte administratif 2023 et au budget supplémentaire 2024) a été reportée. Il y a eu aussi un changement dans les

CHIFFRES CLÉS

15 400 articles

sélectionnés par la documentation et mis à disposition des services de la collectivité.

49 000 courriers enregistrés et 402 navettes courriers interne entre Besançon (25) et Dijon (21) représentant 6,2 tonnes de documents.

1 100 délibérations adoptées par les assemblées plénières et commissions permanentes.

membres de la commission permanente à la suite de l'élection d'une vice-présidente à l'Assemblée nationale.

PREMIÈRE COMMISSION PERMANENTE EN VISIOCONFÉRENCE

Cette commission a eu lieu en août afin de délibérer sur l'attribution des bourses aux élèves des sections sanitaire et sociale. La réactivité de l'assemblée délibérante a permis un versement rapide des aides aux boursier·es.



ASSEMBLÉE DÉLOCALISÉE À LONS-LE-SAUNIER (39)

La dynamique de l'assemblée régionale s'est poursuivie en siégeant en décembre à Lons-le-Saunier (39), poursuivant ainsi l'expérimentation de la délocalisation d'une session plénière une fois par an, au plus près du territoire.



MEILLEURE TRAÇABILITÉ DES COURRIERS

La procédure de traitement des lettres recommandées avec accusé de réception a été améliorée. La meilleure traçabilité des courriers reçus et envoyés améliore ainsi le service public rendu aux usager·es.

F. ACHATS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région est la collectivité territoriale la plus importante en matière d'achats sur son territoire. Elle est donc une actrice majeure pour l'activité économique des entreprises. Ses domaines de compétences sont larges, ce qui permet de diffuser les actions de la Région sur de nombreux champs concurrentiels. Si les achats de la Région ont pour objectifs l'efficacité économique et la sécurité juridique, ils ont, depuis plusieurs années avec une tendance toujours haussière, une forte dimension sociale et environnementale. Ceci est développé dans le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

ACHATS RESPONSABLES

La Région pilote le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser).

Des critères environnementaux et sociaux ont ainsi été intégrés à différentes procédures :

- pour l'exécution : mise en concurrence ferroviaire, formations professionnelles, marchés de travaux, etc. ;
- pour le jugement des offres : achats de matériel informatique, transports routiers, etc. ;
- pour la réservation de marchés : nettoyage des locaux à Dijon (21).



MISE EN CONCURRENCE DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Ce volet important de l'activité couvre plusieurs actions majeures :

- le lot Bourgogne Ouest-Nivernais (juillet 2023-mai 2025) ;
- l'avis de pré-information et les démarches de sourcing et d'auditions pour le lot Paris-Lyon-Marseille (PLM) qui ont eu lieu au dernier trimestre 2024 ;
- ainsi qu'un important travail sur la nouvelle billettique régionale avec son renouvellement et sa mise en place.

CHIFFRES CLÉS

132 millions d'euros

(hors taxes) pour 450 marchés publics attribués.

160 consultations lancées pour des achats.

80 formations professionnelles commandées pour des personnes éloignées de l'emploi (22,5 millions d'euros hors taxes).

41 600 heures d'insertion réalisées par 120 personnes avec 14 contrats à durée indéterminée à la clé.

Cette dernière entraîne la passation de quatre procédures restreintes, dont un dialogue compétitif lancé en mai qui sera attribué fin 2025.

RELOCALISATION DES ACHATS DE DENRÉES ALIMENTAIRES (RADA)

Ce projet a pour objectif de mettre 75% de denrées alimentaires locales et/ou biologiques dans les assiettes des lycéen·es à l'horizon 2027. Une expérimentation est menée depuis 2023 avec 20 unités de restauration (10 à Dijon (21) et 10 à Besançon (25)). Au regard des résultats obtenus, le développement du projet est prévu sur tout le territoire.



TESTS À L'AVEUGLE DANS LE CADRE DU PROJET RADA

Pour sélectionner un prestataire, une note est attribuée à chaque offre : goût, prix et techniques de fabrication (alimentation des bêtes par exemple). Les points sont additionnés pour attribuer le lot.

Sur cette photo des chefs de cuisine de lycées testent des produits carnés sans connaître leur provenance (ferme ou distributeur), afin d'attribuer la note uniquement sur le goût (qualifications organoleptiques). Ces tests sont réalisés systématiquement à l'aveugle et peuvent concerner des produits variés : fruits et légumes frais et locaux, fruits et légumes surgelés, produits laitiers, produits carnés, produits d'épicerie, etc.

CONTRAT COLLECTIF PRÉVOYANCE

La Région a initié en 2024 un projet de contrat collectif obligatoire sur la prévoyance afin que les agent-es soient mieux protégé-es en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.

Un accord majoritaire a été signé en août avec les organisations syndicales proposant les contours du futur contrat. Puis une consultation a été publiée en octobre afin de trouver le meilleur assureur.



FORUM EXPLORE LES MÉTIERS

Cette manifestation dédiée à l'orientation et à la découverte des métiers, accueillera plusieurs milliers de visiteuses et visiteurs en mars 2025. C'est un évènement majeur pour la Région.

Pour que ce forum soit une réussite, un comité de pilotage a été mis en place plus d'un an avant. Les principaux achats étaient : une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), la location du parc des expositions de Dijon (21), les assurances, les transports, l'hôtellerie.

ACCOMPAGNEMENT POUR FINALISER LES DOSSIERS FEADER

En début d'année, la Région a mis en place une solution pour être accompagnée dans l'analyse de la complétude des dossiers de demande de subvention liés au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Pour cela, la collectivité a fait appel aux chambres départementales d'agriculture, dans le cadre de contrats publics. Ce projet, important pour la collectivité, a nécessité une grande réactivité et une bonne capacité d'adaptation avec les différents partenaires. Moins d'un mois après le début de l'action, les contrats ont été signés.



DÉMARCHE ANTI-CORRUPTIVE

Le déploiement d'une cartographie des risques de corruption et d'atteintes à la probité au sein de la Région s'est poursuivi avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé. Une fois sélectionné en mai, ce dernier et la collectivité ont travaillé ensemble afin de cadrer les travaux à conduire (périmètre et process retenus, calendrier, gouvernance, identification des parties prenantes). La démarche se poursuivra jusqu'à son terme courant 2025.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES INSTALLATIONS DE MAINTENANCE FERROVIAIRE

La direction des mobilités et des infrastructures a été accompagnée pour sécuriser le transfert de propriété des installations de maintenance ferroviaire sur toutes ses antennes.

FORMATION À L'ATTENTION DES AGENT-ES

Un plan de formation annuel du personnel de la Région a été mis en place sur plusieurs thématiques : aides d'État, Services d'intérêt économique général (SIEG), subventions, afin de les aider sur des points de droit spécifiques dans leur quotidien.



CARTOGRAPHIE POUR PRÉPARER LES ARCHIVAGES

Une cartographie des données de 50 services a été réalisée par Archiflux avec des tableaux de gestion afin de nourrir la réflexion dans les paramétrages des versements d'archives dans le service d'archive électronique Asalae.

INSPECTIONS PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Deux rapports d'inspections ont été rédigés par les deux tutelles scientifiques et techniques des archives départementales de Bourgogne et de Franche-Comté sur le service archives de la Région.

J. AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le rôle des affaires juridiques et archives est de sécuriser et d'accompagner la Région dans la mise en œuvre de ses projets en étant au service des différents pôles de l'administration. Cela concerne :

- la défense des intérêts de la collectivité ;
- l'établissement d'une veille juridique ;
- la sécurisation des archives pouvant faire office de preuves dans le respect de la législation ;
- la sélection des archives historiques à vocations patrimoniales.



CHIFFRES CLÉS

5 tonnes de papiers recyclés notamment auprès de Paprec et pris en charge par l'ESAT Acodège (Établissement et service d'accompagnement par le travail).


5 macros de tableaux de gestion ont été réalisées, une pour chaque pôle de l'administration Régionale.

1^{er} versement d'archives de l'unité territoriale de transport d'Auxerre (89) aux archives régionales.

45 contentieux toujours pendants en 2024.

1 140 conseils juridiques rendus en interne.s à la fin des évaluations sont mises en œuvre.

6 vidéos courtes pour présenter les évaluations. Elles ont été publiées en 2025 en interne et externe (chaîne YouTube, salons, etc.).



**VI. LE CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL (CESER)**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Selon la loi, « le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) est une assemblée consultative auprès du conseil régional. Il a pour missions d'informer sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »



PROJET DE MANDAT 2024-2029 : LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, TERRE D'EXCELLENCE À LA CROISÉE DES TRANSITIONS

Le développement durable, les transitions et l'adaptation aux changements climatiques constituent le fil rouge du projet de mandat qui identifie cinq orientations majeures de l'action du Ceser :

- observer et anticiper pour construire l'avenir ;
- assurer un rôle de passerelle entre les habitant-es et les pouvoirs publics ;
- porter une parole libre, explicite et concrète ;
- renforcer les relations institutionnelles à tous les échelons ;
- asseoir la visibilité et la lisibilité de l'assemblée.

CHIFFRES CLÉS

3 contributions adoptées en 2024 (dont 2 sur la transition écologique) sur :

- la COP territoriale ;
- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) dans ses volets ZAN (Zéro artificialisation nette), déchets et logistique ;
- le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

23 avis adoptés sur les rapports de l'exécutif régional.

2 vœux adoptés : sur la crise agricole et sur la place de la démocratie participative et le poids de l'expression des citoyen-nés en complémentarité des décisions politiques.

CONTRIBUTION DU CESER À LA COP TERRITORIALE

Atteindre les objectifs ambitieux de la COP territoriale est indispensable pour un avenir viable. Le Ceser insiste fortement sur la nécessité d'appropriation sociale. Le rassemblement autour de ce bien commun que constitue notre environnement est une condition sine qua none de la réussite du projet. Le dialogue et la concertation entre les citoyen-nés et les organisations doivent être la norme.

La transformation profonde des comportements (entreprises et particuliers) et l'adaptation au dérèglement climatique nécessitent une formation continue et des financements massifs pour la planification écologique. Il apparaît nécessaire de chiffrer les besoins, de réorienter les budgets et revoir la fiscalité des projets de transition et d'adaptation. Les aides financières constituent l'un des leviers déterminants du passage à l'action, avec notamment la simplification du montage des dossiers et la réactivité du versement.

L'expérimentation locale doit renforcer une République plus proche, citoyenne et résiliente.



Contribution du CESER À LA COP TERRITORIALE

Séance plénière du **25/6/2024**

GLOSSAIRE

1, 2, 3...

2FA : authentification à double facteur

A

AAD : aide et accompagnement à domicile

Ademe : agence de la transition écologique

AER : agence économique régionale

AFA : agence française anticorruption

AFD : agence française de développement

Afest : action de formation en situation de travail

Afnor : association française de normalisation

ACC : autorail grande capacité

AIPD : analyse d'impact sur la protection des données

AiR : aides régionales (logiciel)

AMI : appels à manifestations d'intérêt

AMM : adéquation missions moyens

Anah : agence nationale d'amélioration de l'habitat

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

AP : autorisations de programme

APD : avant-projet détaillé

APF France handicap : association des paralysés de France

ARC : chaîne de réception authentifiée

Ardea : avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat, c'est une régie autonome chargée de l'instruction des demandes et de la gestion administrative et financière des avances remboursables aux TPE et de leur remboursement.

Arefe : appui régional à l'effort de formation des entreprises

ARNia : agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle

ARS : agence régionale de santé

ASSP : BAC professionnel Accompagnement, soins et services à la personne

B

B2B : entreprise dont la clientèle est exclusivement constituée de professionnels, donc d'autres entreprises. En anglais : « business to business ».

BBC : bâtiment basse consommation et bas carbone

BCE : banque centrale européenne

BEA : bail emphytéotique administratif

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

BTP : bâtiment et travaux publics

C

C2PA : centre de performance et de préparation athlétique

C2R : centralités rurales en région

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CCIR : chambre de commerce et d'industrie

CdFS : conférence régionale des financeurs du sport

CEE : certificats d'économie d'énergie

CEN : conservatoires d'espaces naturels

Centralités : commune qui comprend un certain niveau de population, des emplois et des services (commerces, équipements) qui irriguent l'ensemble de son bassin de vie.

CFA : centres de formation d'apprenti-es

Ceser : conseil économique, social et environnemental régional

CFAI : centre de formation en apprentissage aux métiers de l'industrie

CFC : centre français d'exploitation du droit de copie

CHRU : centre hospitalier régional universitaire

CIA : complément indemnitaire annuel

CIDFF : centres d'information sur les droits des femmes et des familles

CIO : centre d'information et d'orientation

Cirad : centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

CNL : centre national du livre

CNSNMM : centre national de ski nordique et de moyenne montagne

CO2 : dioxyde de carbone

COM : contrat opérationnel de mobilité

COP : conférence des parties

COPER : contrat de plan État-Région

CPIER : contrat de plan interrégional État-Région(s)

CPRDFOP : contrat du plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

Crajep : comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CRE : comité régional de l'énergie

Creai BFC : centre régional d'études, d'actions et d'informations de Bourgogne-Franche-Comté

Creps : centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

CRT : comité régional du tourisme

CSIRT : centre régional de cybersécurité

CSR : combustibles solides de récupération

CSTI : culture scientifique, technique et industrielle

CTAP : conférence territoriale de l'action publique

D

DAO : dispositif amont de qualification

DEEE : déchets d'équipement électriques et électroniques

DFCI : défense des forêts contre les incendies

DFL : dispositifs de formation linguistique

DCS : directeur général des services

DIA : dossier individuel de l'agent

DJA : dotation jeune agricultrices et agriculteurs

DLA : dispositif local d'accompagnement

Dreal : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

E

EA : entreprises adaptées

EI : entreprises d'insertion

Enabler : permettre au secteur public d'être piloté par l'IA. En anglais : enabling AI-driven public sector

EnR : énergies renouvelables

ENT Eclat BFC : espace numérique de travail écoles, collèges, lycées, académies et territoires en Bourgogne-Franche-Comté

Envi : dispositif Espaces nouveaux, villages innovants

EPCL : établissements publics de coopération intercommunale

EPLÉ : établissements publics local d'enseignement

Ésat : établissement et service d'accompagnement par le travail. Un Ésat est une structure qui propose aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif.

Esri : enseignement supérieur, recherche et innovation

ESS : économie sociale et solidaire

ETP : équivalent temps plein. Mesure calculée à partir de la durée mensuelle légale de travail, égale à 151,67 heures par mois.

Etti : entreprises de travail temporaire d'insertion

Euro-pac : un outil de gestion des aides agricole européennes

Eveil : enveloppe pour la vie et l'implication des lycéens

F

Falc : facile à lire et à comprendre

FAP : fonds d'aide aux projets

FE : forêt d'exception

Feader : fonds européen agricole pour le développement rural

Feder : fonds européen de développement régional

FEI : fonds européen d'investissement

Fima : force d'intervention mutations automobiles

FIPHP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Frac : fonds régional d'art contemporain

FRDVA : fonds régional pour le développement de la vie associative

Fres : fonds régional d'expérimentation en santé

FRI : fonds régional d'aide à l'innovation

FRT : fonds régional des territoires

FSE : fonds social européen

FSS : formation sanitaire et sociale

FSSSCT : formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

C

CAL : groupe d'action locale

CEIO : groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Cemic : gros entretiens, réparations et renouvellement des installations de chauffage

CES : gaz à effet de serre

CIE : groupement d'intérêt économique

CIP : groupement d'intérêt public

CFU : groupe fermé d'utilisateurs

Craine : groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement

CRDF : gaz réseau distribution France

Crebe : groupement régional des experts de la biodiversité et de l'environnement

CS : graduate schools

CTJ : grandes traversées du Jura

H

HCE : haut conseil à l'égalité

HNFC : hôpital de nord Franche-Comté

HT : hors taxes

I

IA : intelligence artificielle

ICE : itinéraire chercheur entrepreneur

IFMS : institut de formation aux métiers de la santé

IFPS : institut de formation des professions de santé

IFSI : institut de formation en soins infirmiers

ICN : institut géographique national

Interreg : programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Intherapi : thérapies innovantes, pharmaco-imagerie et imagerie médicale multimodale. En anglais : Innovative Therapies, Pharmaco-Imaging and Multimodal-Imaging.

IRC : instance régionale de concertation

Ireps : instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

Irtess : instituts régionaux du travail éducatif et social

IRTS : instituts régionaux du travail social

J

JOP : jeux olympiques et paralympiques

L

Leader : liaison entre actions de développement de l'économie rurale

Licome : outil numérique de gestion des transports scolaires

LOM : loi d'orientation des mobilités

M

Mascot : mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme

MFR : maisons familiales rurales

MIP : mois de l'innovation publique

MSH : maisons des sciences de l'homme

O

OFB : office français de la biodiversité

Ofer : observatoire du foncier économique régional

OIV : organisation internationale de la vigne et du vin

Onde : outil numérique de développement économique

ONU : organisation des Nations unies

OSE : dispositif "Oser semer ses envies"

P

PAC: politique agricole commune
Pair: plan d'accélération de l'investissement
PAM: plan avenir montagne
PAT: projets alimentaires territoriaux
PCAE: plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations
PETR: pôles d'équilibre territorial et rural
PCI: pôle de Gérontologie et d'Innovation
Ple: plans locaux pour l'insertion et l'emploi
PLM: Paris-Lyon-Marseille. Désigne une ligne ferroviaire.
PME: petites et moyennes entreprises
PNR: parcs naturels régionaux
POTES: pionnières et pionniers ordinaires de la transition énergétique
PPI: plan pluriannuel d'investissement
PPUN: politique publique des usages numériques
Prat: pôle régional d'appui aux territoires
Pric: pacte régional d'investissement dans les compétences
PRF: programme régional de formation
PRRL: programme de restructuration et réhabilitation des lycées
PRSE: plan régional santé environnement
PSE: plan de sobriété énergétique
PSN: plan stratégique national
PST: projet sportif territorial
PTCE: projet de territoire pour la gestion de l'eau

R

Rada: relocalisation des achats de denrées alimentaires
RBF: règlement budgétaire et financier
RCEA: route centre-Europe Atlantique
RCU: réseaux de chaleur urbaine
Repos: région à énergie positive et bas carbone
RH: ressources humaines
RI: règlement d'intervention (relatif aux aides Régionales)
RI: régime indemnitaire (relatif au salaire des agent-es)
RN: route nationale
RNR: réserves naturelles régionales
RSA: revenu de solidarité active
RSE: responsabilité sociétale des entreprises

S

SAE: service d'archive électronique
Sapat: BAC professionnel services aux personnes et aux territoires
Satellites [de la Région]: un "satellite" est un organisme qui a une personnalité juridique distincte de celle de la Région. En autonomie, il met en œuvre une politique publique ou une politique d'intérêt général en lien avec les compétences de la Région.
SCIC: société coopérative d'intérêt collectif
Scop: société coopérative de production
Scoran: stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique
SEM: sociétés d'économies mixtes
Serm: services express régionaux métropolitains

SI: systèmes d'information
Siagl: société de caution mutuelle pour les petites entreprises
Sieg: services d'intérêt économique général
Siel: outil de signature électronique de la Région
SNCF: société nationale des chemins de fer français
Spaser: schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
SPL: sociétés publiques locales
SPRO: service public régional de l'orientation
Sraddet: schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII: schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRDIA: stratégie de la donnée et de l'intelligence artificielle
SRDTL: schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
Sresn: schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
SRFSS: schéma régional des formations sanitaires et sociales
SRO: schéma régional de l'œnotourisme

T

TEA: territoire en action
TEE: transition écologique et énergétique
TEES: transition écologique, énergétique et solidaire
TEN: territoires engagés pour la nature
TEP: tonnes équivalent pétrole
TER: transport express régional
THD: très haut débit
Ti: territoires d'industrie
Toeic: test de niveau d'anglais des affaires. En anglais : test of english for international communication.
TPE: très petites entreprises

U

UBFC: université de Bourgogne-Franche-Comté
UFC: université de Franche-Comté
UICN: union internationale pour la conservation de la nature
UNSS: union nationale du sport scolaire

V

VAE: validation des acquis de l'expérience
VNF: voies navigables de France

Z

ZAN: zéro artificialisation nette

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Ma Région / avancer, partager
bourgognefranchecomte.fr

